LA PAIX D'ESPRIT

Rapport annuel 2016-2017

Chambre des notaires

Chambre des notaires

© Chambre des notaires du Québec, 2017
600-1801, av. McGill College
Montréal QC H3A 0A7
Tél. : 514 879-1793 / 1 800 263-1793
Téléc. : 514 879-1923
www.cnq.org

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépôt légal : 4e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-920028-85-2 (imprimé)
ISBN 978-2-920028-86-9 (PDF)

Imprimé au Canada

Chambre des notaires

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES 3

LETTRES DE PRÉSENTATION 4

FAITS SAILLANTS 5

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 7

GOUVERNANCE DE L'ORDRE 13
- Mission, vision, valeurs 14
- Plan stratégique 2015-2020 15
- Conseil d'administration du 49e triennat 16
- Message des administrateurs nommés 18
- Comité exécutif 19
- Assemblée générale annuelle 20
- Comités liés à la gouvernance et aux finances 21

LE PERSONNEL ET L'ORGANISATION DE LA CHAMBRE 23

COMPÉTENCE ET SOUTIEN À LA PROFESSION 30
- Portrait de la profession au 31 mars 2017 31
- Comités liés à l'admission à la profession 34
- Formation continue 36
- Accompagnement des notaires 38
- Inspection professionnelle 39

PROGRAMME DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA PRATIQUE NOTARIALE 41

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ACCÈS À LA JUSTICE 43
- Fonds d'études notariales 44
- Information juridique 48
- Registres des dispositions testamentaires, des mandats de protection et des dons d'organes et de tissus 48
- Interventions publiques 49
- Coopération nationale et internationale 50

INTÉGRITÉ ET RECOURS 51
- Activités du syndic 52
- Exercice illégal de la profession 52
- Comité de révision 53
- Modes amiables de résolution des différends : conciliation et arbitrage des comptes et médiation présidentielle 53
- Assurance responsabilité professionnelle 54
- Fonds d'indemnisation 54
- Conseil de discipline 55
- Garde provisoire des greffes notariaux 56

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS 57

Note : Le genre masculin est utilisé uniquement pour simplifier le texte.

Lettres de présentation

Chambre des notaires

Montréal, novembre 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice, ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
et notaire générale du Québec

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois constituant les ordres professionnels, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Me François Bibeau, notaire
Président

Jacques Deforges
Directeur général

Chambre des notaires

Montréal, novembre 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Me François Bibeau, notaire
Président

Jacques Deforges
Directeur général

Justice Québec

Québec, novembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et
ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Chambre des notaires

Faits saillants 2016-2017

RELÈVE

170

CANDIDATS ASSERMENTÉS

4

PRIX D'EXCELLENCE
en droit notarial

16

SUBVENTIONS
dans le cadre du programme de subventions à la recherche universitaire

Soutien à la profession

2 633
Appels traités
par le Centre d'expertise en droit notarial (CEN)

100 000 $
Aide financière
dans le cadre du programme Notariat 2025

4 297
Recherches
réalisées par la Bibliothèque notariale

98 %

Taux de satisfaction des 228 notaires
ayant suivi le programme de **Gestion et développement d'études notariales**

Services au public

169 307
Nouvelles inscriptions
au Registre des consentements au don d'organes, amenant le nombre total d'inscrits à **1 470 540**

63 543
Recherches
au Registre des dispositions testamentaires

5 000
Appels et demandes écrites au syndic, dont 819 interventions afin de régler des situations sans ouverture de dossiers d'enquête

GOUVERNANCE

- Approbation de l'orientation, de la vision globale et de la mise en œuvre du programme de transformation numérique de la pratique notariale
- Modernisation de l'ensemble du cadre de gouvernance de l'Ordre, en prévision du 50e triennat
- Adoption des orientations sur les principales mesures consignées au projet de loi 98
- Adoption de Lignes directrices aux notaires sur l'article 303(7) du Code de procédure civile – Demande conjointe sur projet d'accord qui règle les conséquences du divorce des conjoints

Accès à la justice

Lancement de **La Boussole,** service d'accompagnement des jeunes notaires

44 758 appels
au 1-800-NOTAIRE

4 851 questions du public
traitées en ligne

13 820 recommandations de notaires en pratique privée

Chambre des notaires

Mot du président et du directeur général

Vivre l'esprit en paix

L'APPROCHE HUMAINE, VALEUR DISTINCTIVE DE LA PROFESSION

Selon le *Baromètre des professions 2016* de Léger, 86 % des Québécois font confiance aux notaires. Ce véritable trésor que représente cette confiance du public suscite certes en nous un profond sentiment de fierté, mais aussi une obligation à laquelle nous ne pouvons déroger, soit le devoir de préserver sa valeur.

Ce lien de confiance s'est tissé depuis l'arrivée des tout premiers notaires au début de la colonie française (1534). Seuls praticiens du droit reconnus au pays à cette époque, ils avaient un rôle clé dans le bon déroulement et l'harmonie de la société civile.

Nous pouvons affirmer avec certitude que le notaire demeure un partenaire naturel dans le cycle de vie des individus et des sociétés, car dans ce monde de plus en plus complexe où le consensus devient difficile à établir, les citoyens ont plus que jamais besoin d'être guidés, accompagnés et conseillés par des professionnels impartiaux et dignes de confiance.

Forte de ses 150 ans d'existence, la Chambre des notaires se tourne résolument vers l'avenir et entend maximiser le plein potentiel de la profession notariale en faveur de la protection du public. Les réalisations de la dernière année ouvrent la voie à un notariat adapté à l'évolution de notre société et de son mode de vie. Nous résumons ici nos réalisations les plus porteuses pour cet avenir que nous entrevoyons prometteur.

DIVORCE À L'AMIABLE : UN ACCÈS À LA JUSTICE ÉLARGI

En 2014, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité un nouveau Code de procédure civile. Cette version améliorée du Code est le résultat d'un processus démocratique au cours duquel 70 mémoires ont été étudiés et qui a nécessité 106 heures de travail en commission parlementaire. Au terme de ce grand exercice, une importante victoire pour l'amélioration de l'accès à la justice pour le citoyen a été remportée avec le divorce à l'amiable, désormais considéré comme une procédure non contentieuse.

Ainsi, grâce au paragraphe 7 de l'article 303 du nouveau Code, d'autres portes s'ouvrent pour les couples et familles qui souhaitent régler une séparation dans l'harmonie. En effet, depuis le 21 février 2017, les notaires peuvent finaliser le projet d'accord d'un tel divorce en le présentant eux-mêmes au tribunal pour homologation. Leurs clients ne sont donc plus tenus de présenter eux-mêmes et sans assistance leur projet d'accord de divorce au tribunal. La Chambre s'est assurée, par son offre de formation, par l'élaboration d'outils de pratique, par l'adoption de lignes directrices et l'information fournie au public et aux notaires, que la mise en œuvre de cette disposition se ferait dans l'harmonie. Ce fut un pari gagné !

Cette avancée s'inscrit dans une volonté de désengorger le système judiciaire et d'augmenter la rapidité et l'accessibilité à la justice. L'utilisation des tribunaux ne doit pas toujours servir à l'opposition ou à la contestation et doit laisser davantage d'espace à la bonne entente.

UNE PROFESSION ANCIENNE PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Le notariat a été créé, il y a de cela 1 000 ans, afin de désencombrer le système judiciaire. Princes et rois ont pendant des années nommé des personnes connaissant les lois et l'écriture pour les représenter dans la rédaction de conventions à l'amiable. Ces notaires royaux disaient le droit, l'expliquaient, jouaient un rôle d'arbitre. Ils assuraient ainsi la sauvegarde de la paix et participaient activement à l'harmonie sociale et à la réduction des conflits.

Source : Magazine Entracte, *mai 2017*

Le public est en droit de s'attendre à ce que les notaires mettent leur expertise au service de la collectivité. Témoins privilégiés de la société, ils sont effectivement à même d'avoir un regard éclairé sur certaines situations qui ont un impact direct sur la vie de citoyens. La contribution de l'Ordre à l'étude de projets de loi s'est traduite par le dépôt de plusieurs mémoires et de lettres d'opinion dans les grands quotidiens.

- Lettre aux médias sur le projet de loi nº 106 concernant les hydrocarbures : la sécurité juridique et financière des citoyens à risque, août 2016.
- Lettre aux médias sur le projet de loi C-29 modifiant la Loi sur les banques : la protection du consommateur québécois à risque, décembre 2016.

La liste des mémoires déposés et de nos participations à des consultations publiques se trouve en page 49.

ACCOMPAGNER LES NOTAIRES DANS LA TRANSFORMATION DE LEUR PROFESSION

L'exercice 2016-2017 a continué le virage stratégique amorcé l'année précédente et qui est de grande importance pour l'avenir de la profession et de la Chambre. Cette réflexion stratégique porte un regard neuf sur le développement de la profession dans une perspective de protection du public.

Le marché des affaires est rempli de défis, mais aussi d'occasions pour les notaires qui embrassent la pratique privée. Comme de nombreux notaires travaillent en solo et que la moitié d'entre eux comptent moins de 10 ans d'expérience, le public sera d'autant mieux protégé, et satisfait, si les notaires maîtrisent les connaissances juridiques de même que les habiletés managériales et de service à la clientèle qu'implique inévitablement la gestion d'une entreprise de services.

Pour les soutenir dans leur développement professionnel, cinq réalisations illustrent bien le virage stratégique entrepris par la Chambre :

1. Lancée au printemps 2016, la formation Gestion et développement d'étude notariale (GDEN) a été suivie par 228 notaires. La satisfaction des participants est très élevée : 95 % recommanderaient à un pair cette formation d'une durée de 36 heures.

2. Pour renforcer et accélérer le virage stratégique, les moyens de communication avec les notaires ont fait l'objet d'une révision en profondeur, tant en ce qui concerne leur format que leur contenu. Ainsi, l'infolettre *Minute*, diffusée par courriel toutes les deux semaines, traite d'actualité, alors que le magazine *Entracte*, qui a connu une refonte totale en devenant une publication trimestrielle en format papier, aborde des dossiers de fond.

LA PROFESSION NOTARIALE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

100 000 actes notariés ont été détruits lors de la tragédie de Lac-Mégantic en 2013.

2 373 greffes, ou 11 millions d'actes, sont conservés dans les archives des 37 districts de la Cour supérieure du Québec (données de 2015).

Le programme de transformation numérique **Émergence** a comme principal objectif le renforcement du rôle du notaire comme pilier d'une société de droit par la réception et la conservation des actes notariés sur support numérique. Les bénéfices entrevus sont grands, tant pour le public que pour le gouvernement, les notaires et la Chambre des notaires.

Me Maurice Piette

Me Lucie Beauchemin

DES NOTAIRES D'EXCEPTION QUI FONT BRILLER LA PROFESSION

De nombreux talents animent la communauté notariale, mais certains se démarquent par l'engagement extraordinaire dont ils font preuve. La Médaille d'honneur de la Chambre des notaires et le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) visent à mettre en lumière la carrière exceptionnelle de notaires. Modèles pour leurs pairs, passionnés, engagés, déterminés… les qualificatifs ne manquent pas pour décrire ces notaires d'exception dont une part de la notoriété et du prestige rejaillit sur l'ensemble de la profession.

Médaillés d'honneur : Maurice Piette, Lucie Beauchemin et André Lachapelle
Prix Mérite du CIQ : Me Alain Roy

Me André Lachapelle

Me Alain Roy

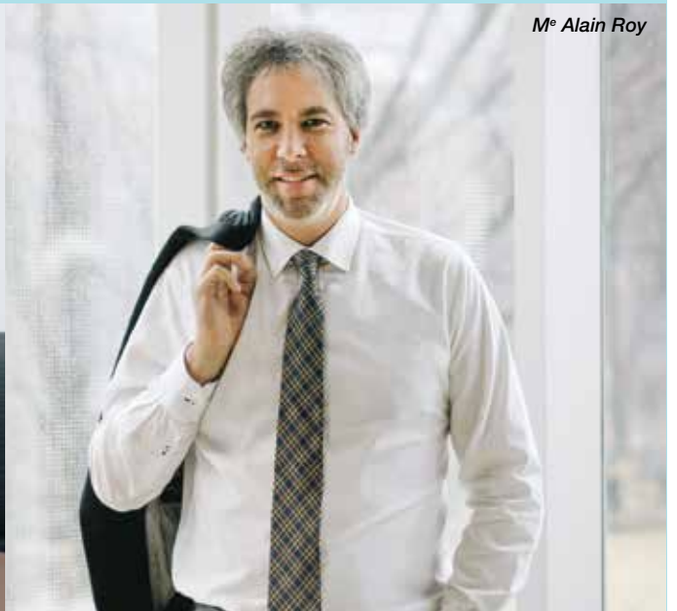

3. Une nouvelle vision de l'inspection professionnelle a été adoptée afin d'offrir un accompagnement mieux adapté au cycle de vie professionnelle du notaire. Des gains d'efficience sont également visés. Dans les prochaines années, l'inspection mettra ainsi davantage l'accent sur la prévention, l'exercice adéquat du devoir de conseil et la pratique managériale.

4. Afin de les soutenir et d'anticiper les problèmes auxquels sont exposés les jeunes notaires dans les premières années de leur pratique, la Chambre a lancé, lors des cours de perfectionnement du printemps 2017, un nouveau service de soutien professionnel. La Boussole offre une assistance aux jeunes notaires qui traversent des difficultés dans leur pratique. Ils sont accompagnés dans une démarche participative par une notaire d'expérience qui saura leur recommander les ressources appropriées.

5. Le programme de transformation numérique Émergence a pris son envol avec la mise en place d'une équipe pilotée par Jean-François Richard, directeur du programme et membre du comité exécutif. Les travaux amorcés laissent entrevoir une révolution de la pratique notariale et un net renforcement de la protection des citoyens.

VIVRE L'ESPRIT EN PAIX GRÂCE À L'ORDRE ET AUX NOTAIRES

Dans un contexte où 45 %[1] des Québécois ont une opinion négative du système judiciaire et où une perte de confiance et une méfiance généralisée ressortent des sondages, le notaire bénéficie d'un taux de confiance très élevé parmi les autres professions. Toutefois, bien que le notaire soit un acteur indispensable du système de justice, son rôle est souvent sous-estimé. Il y a une tendance chez les consommateurs à banaliser les actes notariés, à les voir comme une commodité toujours trop chère alors qu'au contraire, les conseils juridiques de leur notaire leur apporteront un bénéfice d'une valeur inestimable : la paix d'esprit.

Il nous apparaissait donc urgent d'entreprendre une démarche stratégique ayant comme objectif de faire évoluer les perceptions du public et de lui faire saisir qu'il est dans son intérêt de voir à sa protection juridique pour prévenir plutôt que guérir.

Notre nouvelle campagne publicitaire lancée le 15 février visait ainsi à faire évoluer l'image du notaire, en le positionnant comme un conseiller juridique qui apporte la paix d'esprit à chaque étape importante d'une vie.

Nous pouvons affirmer avec fierté que cette campagne publicitaire a touché le cœur des Québécois. Son originalité a été soulignée dans *La Presse +* et selon la firme Léger[2] sa performance dépasse les normes de l'industrie publicitaire.

- 67 % des Québécois ont vu la publicité.
- 83 % pensent que le notaire veille à leur protection juridique à toutes les étapes importantes d'une vie.

1- Source : Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec, réalisée par INFRAS pour le ministère de la Justice, avril 2016.

2- Étude réalisée auprès de 1 000 Québécois en mars 2016.

LEADERSHIP ET GOUVERNANCE D'AVANT-GARDE

D'importants travaux relatifs à la gouvernance de l'Ordre ont été réalisés durant l'année afin d'adopter les meilleures pratiques. Nous devons saluer l'avant-gardisme des administrateurs qui ont mis au premier plan l'intérêt collectif en faveur d'une organisation transparente et responsable au service de la profession et du public. Notons parmi les grands changements que le conseil d'administration passe de 26 à 15 administrateurs pour le triennat 2017-2020. La mission de plusieurs comités ainsi que la politique de rémunération ont également été actualisées.

La performance de la Chambre est aussi en grande partie tributaire de celle de ses systèmes informatiques qui doivent être robustes et fiables. Nous avons ainsi fait évoluer le système d'information sous-jacent au tableau de l'Ordre de manière à soutenir l'évolution et l'efficacité de l'organisation. Nous avons aussi tenu nos premières élections par vote électronique. Cette modernisation constituera une solide pierre d'assise pour les projets d'améliorations à venir.

Ces changements positionnent la Chambre des notaires comme un leader parmi les ordres professionnels du Québec, mais aussi sur la scène juridique canadienne et internationale.

CONCLUSION D'UNE ANNÉE REMARQUABLE

Nous tenons à remercier les employés de la Chambre pour leur engagement quotidien envers le public et la profession. Nous remercions également les membres du Conseil d'administration et des différents comités pour leur implication. Merci aussi aux nombreux collaborateurs qui ont généreusement partagé avec nous leur expertise et leur temps. L'énergie des gens qui nous entourent nous motive à poursuivre avec détermination et optimisme ce virage stratégique entrepris en 2015.

Le président,
M^e^ François Bibeau, notaire

Le directeur général,
Jacques Deforges

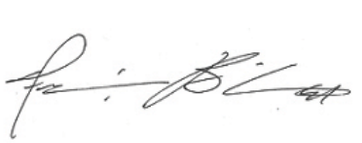

FAVORISER LA JUSTICE PRÉVENTIVE

La mission première de la Chambre des notaires du Québec est la protection du public. C'est pourquoi la Chambre a choisi de s'associer à des organismes qui partagent ses valeurs et dont les missions sont complémentaires. Lumière sur trois d'entre eux :

ÉDUCALOI : LA LOI EXPLIQUÉE EN UN SEUL ENDROIT
Éducaloi informe le public sur la loi, sur les droits et les obligations des citoyens. Il met à la disposition de tous de l'information juridique de qualité, rédigée dans un langage simple et accessible.

L'INSTITUT PACIFIQUE : FORMATION DE JEUNES MÉDIATEURS DANS LES ÉCOLES
L'Institut Pacifique diffuse dans des centaines d'écoles des programmes de médiation et de résolution de conflits par les pairs destinés aux jeunes des niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

JURIPOP : DES SERVICES POUR SOUTENIR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE POUR TOUS
Promoteur du Mois de la justice, la Clinique juridique Juripop propose des conférences d'information juridique visant à mieux faire connaître aux citoyens leurs droits et leurs obligations et offre des services juridiques à coût modique.

Chambre des notaires

Gouvernance de l'Ordre

Mission

La Chambre protège le public...

1. EN FAISANT LA PROMOTION DE L'EXERCICE DU DROIT PRÉVENTIF
2. EN SOUTENANT UNE PRATIQUE NOTARIALE AU SERVICE DU PUBLIC, INNOVANTE ET EN QUÊTE D'EXCELLENCE
3. EN FAVORISANT L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS

Vision

LA CHAMBRE DES NOTAIRES PROTÈGE LE PUBLIC EN ENCOURAGEANT SES MEMBRES À DÉVELOPPER UNE PRATIQUE DE QUALITÉ, VARIÉE ET INNOVANTE.

Valeurs corporatives

Orientation client

Collaboration

Rigueur

Créativité

Plan stratégique 2015-2020

Axes d'intervention

PROTECTION DU PUBLIC

- Identifier les zones fragiles de la profession
- Définir de nouvelles interventions en inspection professionnelle, principalement quant au devoir de conseil
- Mettre en place une approche client

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

- Améliorer les habiletés en gestion
- Soutenir grâce à la formation continue
- Encourager l'excellence de la pratique en droit immobilier, en droit des affaires, en droit des personnes et de la famille, et par la prévention et le règlement des différends

RAYONNEMENT DU NOTARIAT

- Rayonner localement et internationalement
- Faire connaître l'expertise du notaire
- Demeurer chef de file dans l'accès à la justice préventive

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

MAXIMISER L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES POUR RENFORCER LA **PROTECTION DU PUBLIC** ET RENDRE LA **PRATIQUE NOTARIALE PLUS EFFICIENTE**

- Sécuritaire
- Dématérialisée
- Moderne
- Au service du public

La Chambre soutient les notaires au cours de leur carrière

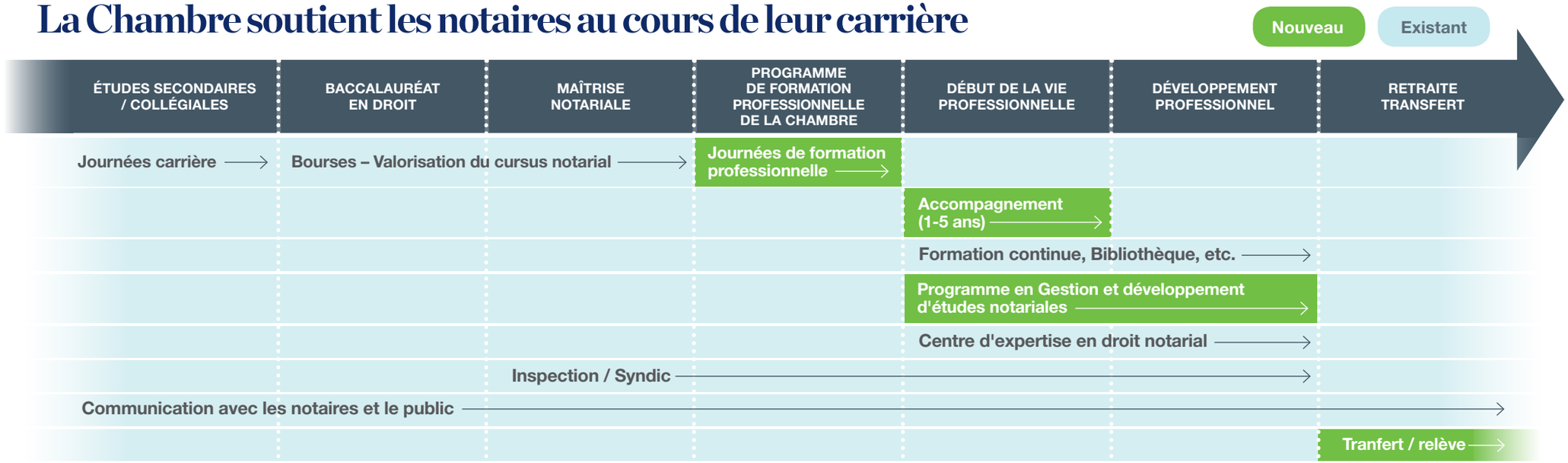

Conseil d'administration du 49e triennat

Sauf si autrement indiqué, la date d'entrée en fonction des administrateurs élus et nommés est le 23 mai 2014.
** Membres du comité exécutif*

PRÉSIDENT
Gérard GUAY, notaire*
Élu au suffrage universel des notaires. Entré en fonction le 25 avril 2014.

Rémunération : 203 607,20 $

PRÉSIDENT SORTANT
Jean LAMBERT, notaire

Rémunération : 3 630 $

VICE-PRÉSIDENT
François BIBEAU, notaire*
Administrateur – district électoral de Longueuil

Rémunération : 31 439,80 $

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Louise ARCHAMBAULT, notaire*
Administrateur – district électoral de Joliette

Rémunération : 14 293 $

Louis-Martin BEAUMONT, notaire*
Administrateur – district électoral de Laval

Rémunération : 14 293 $

Sylvie TREMBLAY, notaire*
Administrateur – district électoral de Montréal

Rémunération : 11 949 $

André GILBERT, notaire
Administrateur – district électoral de l'Abitibi

Rémunération : 7 300 $

Serge BERNIER, notaire
Administrateur – district électoral de Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Rémunération : 5 840 $

Martin HOULE, notaire
Administrateur – district électoral de Beauce

Rémunération : 6 050 $

Julie LÉVESQUE, notaire
(absente de la photo)
Administrateur – district électoral de Beauharnois/Iberville
Entrée en fonction le 19 novembre 2015

Rémunération : 4 840 $

Catherine ALLEN-DÉNOMMÉ, notaire
Administrateur – district électoral de Bedford/Saint-Hyacinthe

Rémunération : 6 050 $

Pierre DONAIS, notaire
Administrateur – district électoral de Hull

Rémunération : 4 840 $

Laurent FRÉCHETTE, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Rémunération : 4 840 $

Marie TAM, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Rémunération : 5 748 $

Michel TURCOT, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Rémunération : 6 050 $

Nancy CHAMBERLAND, notaire
Administrateur – district électoral de Québec

Rémunération : 6 050 $

Joël LAFRENIÈRE, notaire
Administrateur – district électoral de Québec

Rémunération : 6 050 $

Amélie LAVIGNE, notaire
Administrateur – district électoral de Richelieu/Drummond

Rémunération : 4 235 $

Samuel TRÉPANIER BROWN, notaire
Administrateur – district électoral de Saguenay/Lac-Saint-Jean

Rémunération : 6 695 $

Dany LACHANCE, notaire
Administrateur – district électoral de Saint-François

Rémunération : 6 050 $

Marie-Julie CARON-GRATTON, notaire
Administrateur – district électoral de Terrebonne

Rémunération : 6 050 $

Renée LEBŒUF, notaire
Administrateur – district électoral de Trois-Rivières

Rémunération : 6 050 $

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Jean-Paul MORIN*

Rémunération : 12 050 $

Guy LEVESQUE

Rémunération : 4 250 $

France MALTAIS

Rémunération : 4 250 $

Michel VERREAULT

Rémunération : 4 250 $

Également sur la photo
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE
Danielle GAGLIARDI, notaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jacques DEFORGES

Rémunération : 278 704,77 $

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration veille à ce que l'Ordre respecte sa mission et ses buts et mette en œuvre sa stratégie. Le conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur le notariat (chapitres N-2 et N-3) et des règlements afférents. Il exerce tous les pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Il s'est réuni à cinq reprises en séances régulières au cours de l'exercice. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées lors de ces séances :

DOSSIERS PROFESSIONNELS ET RÉGLEMENTATION

- Octroi du titre de notaire honoraire à 43 personnes.
- Adoption du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires.
- Adoption des orientations sur les principales mesures consignées au projet de loi nº 98 – Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec.
- Adoption de lignes directrices aux notaires sur l'article 303(7) du Code de procédure civile – Demande conjointe sur projet d'accord qui règle les conséquences du divorce des conjoints.
- Approbation de l'orientation, de la vision globale et de la mise en œuvre du programme de transformation numérique de la pratique notariale.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Approbation du plan d'actions prioritaires 2017-2018.
- Adoption des états financiers annuels audités 2015-2016.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des notaires de l'élection de la firme Mazars Harel Drouin, SENCRL, comme auditeur des états financiers 2016-2017 de la Chambre.
- Adoption des cotisations annuelles régulière, spéciales et supplémentaire 2017-2018 et de leurs modalités de paiement.
- Élection de la firme PricewaterhouseCoopers comme auditeur des états financiers 2016 du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre.
- Adoption des « Conditions générales Édition 2017 », maintien de la définition des classes d'assurances, établissement de la contribution de base pour l'année 2017 et de ses modalités de paiement au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre.
- Adoption des prévisions budgétaires 2017-2018.
- Adoption d'une approche relative à la gestion de la sécurité de l'information.
- Adoption d'une politique relative à l'envoi de communications électroniques aux membres, conformément à la Loi canadienne anti-pourriel.
- Participation au projet sur l'avenir du système de publicité foncière en collaboration avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Détermination du mode de scrutin pour l'élection 2017 (par un moyen technologique).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION *(suite)*

GOUVERNANCE

- Nominations et renouvellement de mandats divers :
  - Notaire-enquêteur (1), syndic adjoint (1) et syndics adjoints temporaires (2) au Bureau du syndic;
  - Administrateurs du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre;
  - Secrétaires adjoints (2) du comité du Fonds d'indemnisation et du comité de révision;
  - Membres (3) du comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires;
  - Arbitres (7), secrétaire (1) et secrétaire-substitut (1) du conseil d'arbitrage;
  - Groupe de travail (4 membres) pour émettre des recommandations en prévision de la création d'une distinction honorifique visant la reconnaissance des notaires.
- Adoption d'un principe selon lequel aucun mandat pour expertise ne doit être accordé à un administrateur (de l'Ordre ou d'entités partenaires).
- Adoption d'un plan d'action pour la modernisation de la gouvernance de l'Ordre, en prévision du 50e triennat.
- Adoption de modifications à plusieurs politiques de l'Ordre :
  - Politique pour l'attribution de mandats aux notaires;
  - Politique et procédures sur la gouvernance des comités de l'Ordre;
  - Politique et procédures de la Chambre des notaires du Québec « mandat du conseil d'administration »;
  - Politique et procédures de la Chambre des notaires du Québec « mandat du comité exécutif »;
  - Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec (incluant la Déclaration d'intérêts des administrateurs et la Déclaration solennelle et engagements);
  - Politique et procédures d'organisation interne;
  - Politique et procédures d'élection au conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec par un moyen technologique;
  - Politique et procédures d'élection au conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec par voie postale;
  - Politique relative à la rémunération des administrateurs, des membres de comités et des autres représentants;
  - Politique et procédures relatives aux distinctions honorifiques;
  - Politique de reconnaissance à l'endroit d'un administrateur du conseil d'administration;
  - Politique de tarification;
  - Adoption de modifications à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration en faveur du comité exécutif.

MESSAGE DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

MM. Jean-Paul Morin, Guy Levesque, France Maltais et Michel Verreault

Les administrateurs nommés par l'Office des professions apprécient l'occasion qui leur est donnée de faire part de leur avis quant aux activités de la Chambre des notaires pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Si nous avons les mêmes responsabilités et les mêmes devoirs que tous les administrateurs membres du conseil d'administration, c'est sous un angle différent que nous portons notre regard en ce qui concerne la protection du public. Nous pouvons toutefois témoigner que cet engagement pour une protection toujours plus efficace du public est parfaitement partagé par tous les administrateurs, qu'ils soient nommés par l'Office des professions ou élus par les notaires.

Nous avons participé activement aux débats et à la mise en œuvre de l'ambitieux plan stratégique quinquennal qui en était à sa deuxième année. Rappelons que ce plan stratégique prévoit à la fois de raffiner l'efficacité des mécanismes de contrôle de la qualité des actes professionnels et d'aider les notaires dans l'exercice de leurs fonctions, de leurs responsabilités, de leurs obligations, pour assurer la pérennité de cette profession indispensable pour un accès toujours plus facile à une justice de proximité.

La politique et les procédures sur la gouvernance des comités de la Chambre des notaires prévoient formellement la présence d'administrateurs nommés au sein de plusieurs comités. C'est un lieu privilégié pour contribuer aux orientations pratiques des activités de la Chambre. Ainsi, cette année encore nous avons eu l'occasion de participer à plusieurs travaux d'envergure ayant trouvé un aboutissement significatif dans une réforme majeure de la gouvernance, notamment dans la composition du conseil d'administration et dans l'imputabilité des divers comités. La prochaine année et le prochain triennat pourront bénéficier de l'importante réforme à laquelle nous avons participé activement. Cette réforme est en harmonie avec les dispositions annoncées du Code des professions et reconnaît parfaitement aux administrateurs nommés l'espace requis pour exercer leur regard particulier.

C'est donc avec enthousiasme que nous anticipons la prochaine année, qui sera marquée par la mise en application de la nouvelle gouvernance. Cette prochaine année devrait également être marquée par la mise en œuvre des réflexions visant à redonner au notariat son rôle d'avant-plan grâce à l'utilisation de nouvelles technologies assurant l'efficacité des notaires, l'efficience des contrôles requis par le Code des professions et une protection accrue du contenu des greffes.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la législation professionnelle ainsi que ceux que le conseil d'administration lui délègue. Ses membres sont élus à la première séance du conseil d'administration de chaque triennat parmi les administrateurs, à l'exception du président et du vice-président, qui y sont nommés d'office. Le comité exécutif a tenu 17 séances ordinaires au cours de l'exercice. Voici les principales décisions qui ont été prises lors de ces séances :

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Permissions de cession de greffes.
- Demandes de dispense de participer à des activités de formation continue.
- Approbation du programme de cours de perfectionnement du notariat.
- Étude des réclamations au Fonds d'indemnisation.
- Accréditation accordée à certains notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude.
- Accréditation accordée à certains notaires en matière de médiation familiale ou de médiation aux petites créances.
- Attestation de réussite du stage de formation professionnelle.
- Délivrance du permis d'exercice de la profession de notaire.
- Adoption de la mission d'inspection professionnelle.
- Radiation de notaires du tableau de l'Ordre pour défaut d'acquitter les cotisations professionnelles 2016-2017 (art. 85.3 du Code des professions).
- Radiation du tableau de l'Ordre pour défaut d'effectuer les heures de formation continue (art. 15 du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires).
- Radiation du tableau de l'Ordre pour défaut d'acquitter les frais et le renouvellement annuel de leur inscription (art. 85.3 du Code des professions).
- Adoption des recommandations du comité consultatif en droit immobilier sur certaines questions.
- Approbation des formulaires de demande de conciliation et d'arbitrage d'un compte de notaire en prévision de l'entrée en vigueur du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires (1er octobre 2016).

PRIX ET DISTINCTIONS

- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) afin que soit décerné un prix Mérite du CIQ à Alain Roy pour son apport à la profession.
- Désignation de Maurice Piette à titre de notaire méritant la Médaille d'honneur de la Chambre.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Renouvellement de l'implication de la Chambre au sein de l'Université du Notariat Mondial de l'UINL ainsi que dans les critères de sélection des étudiants.
- Participation au 28e Congrès international du notariat et à l'assemblée des notariats membres.
- Participation aux activités de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

GOUVERNANCE

- Nominations internes
  - Syndics *ad hoc* pour agir dans des dossiers particuliers.
  - Inspecteur (poste temporaire).
- Nominations de représentants de la Chambre auprès d'organismes externes
  - Centre de justice de proximité du Grand Montréal.
  - Conférence d'harmonisation des lois du Canada (CHLC).
  - Représentation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
  - Délégués au Conseil général de l'Union internationale du notariat (UINL) pour la législature 2017-2019.
  - Recommandation de candidatures au Conseil de direction de l'Union internationale du notariat (UINL).
  - Déléguée à la Commission des affaires américaines de l'Union Internationale du notariat (UINL).
  - Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval.
  - Conseil d'administration de l'Institut Pacifique.
  - Conseil d'administration d'Éducaloi.
  - Comité de programme de maîtrise en droit notarial de l'Université Laval.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Octroi d'aide financière au projet « Registres virtuels de la copropriété divise et indivise » dans le cadre du programme Notariat 2025.
- Octroi de subventions à même le Fonds d'études notariales en faveur d'organismes externes.
- Adoption d'une grille d'analyse pour les demandes de subvention de 25 000 $ et plus à même le Fonds d'études notariales.
- Adoption d'un programme de partenariat avec les universités pour le développement de l'expertise de pointe du notariat dans le milieu universitaire.
- Octroi de subventions dans le cadre du Programme de subventions à la recherche universitaire.
- Octroi de bourses d'excellence en droit notarial.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de l'exercice 2016-2017, les notaires se sont réunis en assemblée générale annuelle et spéciale le 25 novembre 2016 à Montréal. Le président et le directeur général y ont présenté le rapport annuel 2015-2016 de la Chambre. De plus, les notaires présents ont également approuvé l'auditeur pour les états financiers 2016-2017, soit la firme Mazars, ainsi que les cotisations pour l'exercice 2017-2018, soit aucun changement dans la cotisation annuelle (600 $), et des cotisations spéciales pour le programme d'aide aux notaires (32 $) ainsi que pour une campagne publicitaire (150 $).

La date et le lieu de l'assemblée générale annuelle où sera dévoilé le présent rapport annuel sont le 24 novembre 2017 à Montréal.

COMITÉS LIÉS À LA GOUVERNANCE ET AUX FINANCES

Comité de réglementation

MEMBRES

Nancy CHAMBERLAND, présidente
Catherine ALLEN-DÉNOMMÉ
Hélène DUFOUR
Monique MARSOLAIS
Jean-Paul MORIN, membre externe

Personnes-ressources

Nicolas HANDFIELD et Nathalie PROVOST,
Sabina WATROBSKI, Raphaël AMABILI-RIVET,
Direction des services juridiques

Réunions : 4

Mandat

Le comité de réglementation voit à la création de nouveaux règlements et à la modification des règlements ou de la législation de l'Ordre. Il présente les recommandations nécessaires au conseil d'administration pour leur adoption. Le comité assume également une vigie et un rôle-conseil sur les orientations, les opportunités et les priorités réglementaires.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le comité a recommandé au conseil d'administration les éléments suivants :

- Projets de règlements modifiant le Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec et le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires.
- Orientations à prendre à propos d'un futur règlement sur la signature officielle du notaire apposée au moyen d'un procédé technologique.
- Orientations de la Chambre concernant le projet de loi nº 98 (modification du Code des professions et de la Loi sur le notariat, chapitres N-2 et N-3).
- Orientations quant aux modalités à respecter pour accepter une modification des dispositions législatives concernant le secret professionnel des notaires.
- Priorités réglementaires pour l'année 2017-2018.

Comité de gouvernance et d'éthique

MEMBRES

Gérard GUAY, président
Louise ARCHAMBAULT
Nicole BEAUDRY
Sylvie TREMBLAY
France MALTAIS, membre externe

Personnes-ressources

Nathalie PARENT et Raphaël AMABILI-RIVET,
Direction des services juridiques

Réunions : 10

Mandat

Le comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) doit notamment accorder son soutien aux administrateurs et aux membres de comités pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le comité doit assurer la formation des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Modernisation du cadre de gouvernance de l'Ordre : travaux d'amélioration des encadrements actuels afin, d'une part, de clarifier le rôle et les responsabilités de chacune des instances, du président, des administrateurs et du directeur général, et, d'autre part, de proposer des énoncés visant à encadrer et soutenir les modifications au Code des professions, à la Loi sur le notariat et au Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires du Québec. Ainsi, neuf encadrements ont été recommandés par le comité et approuvés par le conseil d'administration. Cet exercice permettra à la Chambre des notaires d'accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence de ses processus afin de bonifier ses pratiques en matière de saine gouvernance.
- Une dizaine de recommandations du comité ont été présentées au conseil d'administration au cours de la période visée.

Comité sur la rémunération

MEMBRES

André GILBERT, président
Samuel TRÉPANIER BROWN
Louis-Martin BEAUMONT
André LAPARÉ, membre externe
Jean-Paul MORIN, membre externe

Personnes-ressources

Bertrand LORTIE (jusqu'en décembre 2016),
Jean-Marais Jr VERDULE,
Direction finances et administration

Réunions : 5

Mandat

Le comité doit faire des recommandations au conseil d'administration sur la rémunération et le remboursement des dépenses des élus, des membres de comités ou de groupes de travail. Il encadre aussi la politique d'attribution de mandats professionnels à des notaires par la Chambre.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Évaluation de l'ensemble des modalités concernant la rémunération et le remboursement des dépenses des élus, des membres de comités ou de groupes de travail et des représentants à des organismes externes pour le prochain triennat.
- Recommandation au conseil d'administration d'adopter une nouvelle Politique et procédures : compensation des administrateurs et membres de comités.

Comité de placement

MEMBRES

Serge BERNIER, président
Lise CASGRAIN, membre externe
Louis-Martin BEAUMONT
Frédéric GAUVIN, membre externe
Guy LÉVESQUE, membre externe

Personnes-ressources

Bertrand LORTIE (jusqu'en décembre 2016),
Jean-Marais Jr VERDULE,
Direction finances et administration

Réunions : 4

Mandat

Le comité de placement exerce un rôle-conseil en matière de placements, notamment quant à l'élaboration et à l'application de la Politique de placement de l'Ordre, le tout dans le respect de la Politique de gestion des risques.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Rencontres avec les gestionnaires de fonds afin de s'assurer du respect de la Politique de placement et des rendements obtenus.
- Réflexion à propos des modifications à apporter à la Politique de placement.

Comité d'audit et de prospectives financières

MEMBRES

Michel TURCOT, président
Audrey DESCHÊNES-RENAUD
Stéphane Denis LACOMBE
Yvon ARSENEAULT, membre externe
Michel VERREAULT, membre externe

Personnes-ressources

Bertrand LORTIE (jusqu'en décembre 2016),
Jean-Marais Jr VERDULE et Martine LORD,
Direction finances et administration

Réunions : 5

Mandat

Le comité aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière et de performance de l'organisation. Il examine les prospectives financières à court, moyen et long terme. Il révise et recommande les orientations budgétaires. Il conseille les dirigeants en matière de gestion des risques. Finalement, il surveille les activités d'audit externe.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Révision complète du mandat du comité en collaboration avec les membres d'autres comités, dont le comité de gouvernance et d'éthique.
- Recommandation des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.
- Recommandation des montants des différentes cotisations professionnelles.
- Recommandation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017.

Chambre des notaires

Le personnel et l'organisation de la Chambre

N. B. : Seuls les employés et leurs postes permanents au 31 mars 2017 sont indiqués.

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques DEFORGES, directeur général
Jocelyne COUTURE, secrétaire de direction

CABINET DE LA PRÉSIDENCE

Yasmine ABDELFADEL, chef de cabinet
Catherine BOILY, chef de cabinet par intérim
Rima CHOGHRI, coordonnatrice
Andréane MÉNARD, secrétaire de direction

Catherine BOILY

SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Danielle GAGLIARDI

EMPLOYÉS

Danielle GAGLIARDI, secrétaire de l'Ordre
Annie AUGER, secrétaire adjointe de l'Ordre
Catherine BOLDUC, secrétaire adjointe de l'Ordre
Diana CARDOSO, secrétaire
Anaïs DUVAL, secrétaire
Lise LANGLOIS, technicienne, traitement de l'information
Diane LIPPÉ, secrétaire principale
Sahari OUERDIA, secrétaire
Martine THÉRIAULT, technicienne, traitement de l'information

Registres des testaments et des mandats

Marie-Josée BRÉNIEL, registraire
Nicole BIGRAS-FRENETTE, préposée, registres
Audrey DELISLE, préposée, registres
Karine DONAGHY, agente principale, registres
Chantal GIRARD, préposée, registres
Siham HAMIMAZ, préposé, service à la clientèle
Manon LAMARCHE, préposée principale, registres
Karine LAUGE, technicienne, registres
Caroline LECLERC, préposée, registres
Carole MAROIS, préposée principale, registres
Francis NAKHASENH, préposé, service à la clientèle
Lucie PELLETIER, préposée principale, registres
Isabelle PIETTE, préposée, service à la clientèle
Nerlande RAYMOND, préposée, registres
Sylvie RUEL, préposée, service à la clientèle
Roxanne TAILLON, préposée, registres
Chantal VERDON, préposée, registres

Mandat

Le secrétariat de l'Ordre est chargé d'administrer et de contrôler l'information contenue au tableau de l'Ordre et d'en concevoir les améliorations nécessaires en fonction des changements législatifs, réglementaires et administratifs. Il planifie et organise les séances du conseil d'administration, du comité exécutif et du comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale ainsi que les assemblées générales. Il assure le suivi de toutes ces séances et voit à la conservation des archives officielles de l'Ordre. Il assume également la responsabilité des dossiers relatifs au statut professionnel, aux greffes des notaires, au renouvellement annuel de l'inscription, à la signature numérique, à la signature des certificats d'authenticité et de qualité, à l'exercice en société, aux autorisations de conservation des greffes, aux dossiers et à la comptabilité en fidéicommis dans un autre lieu que le domicile professionnel des notaires, aux accréditations, au respect des obligations réglementaires et au traitement des procurations et aux erreurs de numérotation. Le secrétaire agit à titre de président d'élection et voit à la bonne gestion du processus électoral.
Enfin, le secrétariat de l'Ordre est responsable de la gestion et du contrôle des registres des dispositions testamentaires et des mandats de la Chambre des notaires ainsi que de l'équipe des préposés au service à la clientèle. Il est également responsable de la gestion du registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Accompagnement du comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN) pour sa première année d'activité.
- Refonte du tableau de l'Ordre et du registre notarial : implantation d'un logiciel informatique (remplacement de la base de données) permettant la centralisation et la communication d'informations relatives aux membres de l'Ordre (fin novembre 2016).
- Mise en place du processus de vote par un moyen technologique pour les élections triennales qui ont eu lieu au début de l'exercice 2016-2017.
- Mise en place des modifications à la gouvernance des instances de l'Ordre, notamment, refonte de la carte électorale, réduction de la taille du conseil d'administration, limitation du nombre de mandats du président et des administrateurs.
- Fourniture du service à la clientèle de première ligne pour plus de 43 000 appels téléphoniques provenant du public et des notaires.

SOUTIEN ET QUALITÉ DE LA PROFESSION

France Vézina

Martine Arial

EMPLOYÉS

France VÉZINA, directrice générale adjointe
Ginette LAFLEUR, secrétaire principale

Inspection professionnelle

Martine ARIAL, directrice
Marjolaine BEAUREGARD, secrétaire principale
Martin BRETON, inspecteur
Dominic DUCHARME, inspecteur interne
Martine GERVAIS, inspecteur
Jean-Yves GUIMOND, inspecteur
Jean-Yves LACASSE, inspecteur
Isabelle LÉVESQUE, technicienne à l'inspection professionnelle
Nancy MOSCHETTA, technicienne
Josée ROY, inspecteur
Manon THEMENS, inspecteur

Bibliothèque notariale et publications

Sophie LECOQ, chef de service
Suzie ARCHAMBAULT, notaire, publications
Christel DUPIN, secrétaire, Bibliothèque notariale et publications
France DUQUETTE, technicienne en documentation, Bibliothèque notariale
Mireille JETTÉ, secrétaire, Bibliothèque notariale et publications
Claudine LAFLAMME, technicienne en documentation
Louise OUIMET, technicienne en documentation, Bibliothèque notariale
Chantal POLIQUIN, technicienne en gestion documentaire

Formation et développement

Valérie SIMARD, chef de service
Denis BELLION, secrétaire, formation préadmission
Marylène CARRIER, notaire, formation préadmission
Danielle DAMPHOUSSE, secrétaire, formation préadmission
Vanessa DANU, secrétaire, formation continue
Nancy FURLOTTE, coordonnatrice, développement
Carole GIARD, notaire, formation continue
Sylvie MELOCHE, coordonnatrice, programme de formation professionnelle
Marie-Josée SARRAT, agente, formation continue

Mandat

La Direction soutien et qualité de la profession se consacre au développement des compétences et des habiletés professionnelles des notaires ainsi qu'au rayonnement de la profession notariale. Elle met en place les outils et les publications nécessaires à leur soutien. Elle regroupe les secteurs liés à la formation préadmission, à la formation continue, à la Bibliothèque notariale, aux publications et à la gestion documentaire.
De plus, elle regroupe les activités de l'inspection professionnelle présentées dans la section Compétence et soutien à la profession.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Mise en place et supervision de la formation portant sur la demande conjointe en divorce sur projet d'accord, laquelle visait à bien préparer les notaires à l'entrée en vigueur du paragraphe 7 de l'article 303 du Code de procédure civile. Cette formation a été offerte dans plusieurs régions du Québec et au 31 mars 2017, plus de 380 notaires y avaient participé.
- Offre, à deux reprises, d'une formation menant à l'accréditation en médiation familiale, avec un taux de participation très appréciable.
- Mise sur pied, en collaboration avec la France, d'une formation portant sur la gestion d'une étude notariale et d'un colloque franco-québécois sur la copropriété.
- Bilan du nouveau programme de formation professionnelle et mise à jour de tous les outils.
- Conclusion de plusieurs ententes, notamment d'une entente avec l'Union internationale du notariat permettant de bonifier l'outil sur les régimes matrimoniaux étrangers de 1178 nouvelles références et de 2554 nouveaux documents. Avec ses 10 524 références, il s'agit de l'outil le plus exhaustif sur le sujet à l'échelle internationale.
- Formation des techniciens et des secrétaires juridiques sur la Bibliothèque notariale en ligne afin d'optimiser le soutien qu'ils apporteront aux notaires.
- Plusieurs mises à jour de modèles d'actes et de nouveaux modèles sur les directives médicales anticipées, le projet d'accord et la demande conjointe en divorce.
- Mise à jour de doctrine, dont une nouvelle édition de *La responsabilité civile du notaire*, plus de 15 ans après la date de publication originale.
- Adoption d'une nouvelle vision de l'inspection professionnelle mettant à l'avant-plan la prévention, l'exercice adéquat du devoir de conseil ainsi que les pistes d'amélioration de la pratique des notaires.

SERVICES JURIDIQUES

EMPLOYÉS

Nathalie PARENT, directrice générale adjointe
Farrah AUGUSTE, avocate principale
Monique DUVAL, secrétaire principale
Julie MELGAR, technicienne juridique
Jonathan ROY, notaire, affaires corporatives

Affaires juridiques

Nicolas HANDFIELD, chef de service
Raphaël AMABILI-RIVET, notaire, recherche
Liette BOULAY, notaire, affaires juridiques
Nicole POULIN, notaire, affaires juridiques
Nathalie PROVOST, notaire, affaires juridiques
Sabina WATROBSKI, notaire, affaires juridiques

Centre d'expertise en droit notarial

Johanne FORTIN, chef de service
Marion DEDIEU, secrétaire
Nicole LAFRANCE, notaire

Conciliation, révision, indemnisation, discipline (CRID) et gardes provisoires

Sonia GODIN, chef de service
Sylvie BÉDARD, notaire, conciliatrice des comptes d'honoraires
Marie-France BENOIT, notaire, gardes provisoires
Colette CHÉNIER, secrétaire
Sarah DAIGLE TASSONE, secrétaire
Roxanne DAVIAULT, notaire, discipline
Lyette FAGNAN, notaire, indemnisation et révision
Christine KAESCH, notaire, indemnisation et révision
Johanne LAFOND, secrétaire principale
Caroline LAFRANCE, notaire principale, gardes provisoires
Christelle PRINCE-AGBODJAN, secrétaire
Nancy RYAN, secrétaire, CRID et gardes provisoires

Nathalie Parent

Mandat

La Direction des services juridiques planifie et dirige l'ensemble des services juridiques de l'Ordre, autant auprès du public que des notaires et des services internes de la Chambre. Elle est notamment chargée des dossiers où la Chambre doit poursuivre, intervenir ou est mise en cause dans le cadre de procédures contentieuses autres que celles relevant du syndic. Elle assure également les divers suivis corporatifs et contractuels.

Son secteur CRID et gardes provisoires regroupe les mesures de protection du public telles que la conciliation et l'arbitrage des comptes d'honoraires, la médiation présidentielle, les gardes provisoires des greffes de notaires, le conseil de discipline et les comités de révision et du fonds d'indemnisation.

Le secteur des Affaires juridiques coordonne la rédaction de divers avis et documents requis par les instances et les services de l'Ordre, de même que les modifications législatives et réglementaires. Il supervise certains aspects légaux du recouvrement des sommes dues à l'Ordre. Il est également responsable des demandes d'accès à l'information autres que celles relevant du Bureau du syndic. Finalement, ce secteur agit en soutien à la structure de gouvernance par la rédaction de ses encadrements et son appui aux comités de gouvernance et d'éthique ainsi que de réglementation.

Elle regroupe aussi le Centre d'expertise en droit notarial (CEN), qui accompagne les notaires en matière de droit immobilier et de successions.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Révision complète des processus relatifs aux gardes provisoires.
- Déploiement de moyens exceptionnels afin d'assurer une protection accrue du public, en raison de l'ampleur de certains dossiers survenus en cours d'année.
- Travaux de modernisation du cadre de gouvernance de la Chambre.
- Participation aux interventions publiques de la Chambre, notamment en matière de protection des consommateurs, d'adoption, de protection des personnes en situation de vulnérabilité, d'aide médicale à mourir et quant à la nouvelle Loi sur les hydrocarbures.
- Entrée en vigueur et mise en œuvre du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires.
- Entrée en vigueur et mise en œuvre du Règlement modifiant le Règlement sur les élections et l'organisation interne de la Chambre des notaires. Les principales modifications concernent la diminution du nombre d'administrateurs élus de 20 à 10, l'ajout des modalités relatives au vote par un moyen technologique, l'ajout d'une limite quant au nombre de mandats consécutifs que peuvent exercer les administrateurs et le retrait des distinctions entre les administrateurs élus et nommés.
- Élaboration de modifications à la Loi sur le notariat afin de régir la signature officielle des notaires, officiers publics, lorsque celle-ci est apposée au moyen d'un procédé technologique, ainsi qu'à l'égard du nouveau Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.
- Augmentation de 57 % des demandes présentées au CEN pour l'année 2016, confirmant le rôle primordial de celui-ci auprès des notaires.
- Arrêt de la Cour suprême du Canada rendu le 3 juin 2016 dans le dossier de la *Chambre des notaires du Québec c. la procureure générale du Canada*, qui a réaffirmé la primauté du secret professionnel des conseillers juridiques et déclaré inconstitutionnels certains articles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

EMPLOYÉS

Sylvie LECLAIR, directrice générale adjointe
Marlène BÉLANGER, secrétaire principale
Sylvie MELOCHE, conseillère, assurance qualité
Christopher NEWMAN, analyste d'affaires

Développement et architecture

Alexandre BONZON, développeur principal
Med Naceur MOALLA, développeur
Thang Tien NGUYEN, développeur principal

Exploitation

Luc PHANEUF, chef de service
Alain ALLARD, technicien Windows
Benoit BEAULÉ, administrateur Windows
Maxime BÉRUBÉ, technicien informatique
Pascal PELLETIER, administrateur de systèmes
Luc RAYMOND, administrateur de systèmes Unix

Sylvie Leclair

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Dépôt de l'analyse et des recommandations pour la mise en œuvre d'une stratégie numérique pour la profession notariale.
- Refonte du logiciel du tableau de l'Ordre et du registre notarial.
- Approbation d'un cadre de sécurité de l'information qui établit les pratiques à adopter dans le but de protéger tous les actifs informationnels de l'organisation et de prévenir de potentiels incidents de sécurité.
- Suivi des plans d'action découlant de la Politique de gestion intégrée des risques établie pour atténuer les risques organisationnels de la Chambre, et ce, dans les limites de ses tolérances aux risques.

Mandat

La Direction des technologies de l'information a pour mandat de mettre à la disposition de la Chambre des outils et des services informatiques appropriés, au moment opportun et à un coût raisonnable afin d'améliorer l'efficience des processus et de privilégier la satisfaction de sa clientèle.
Elle soutient et oriente l'organisation en matière de technologie et de sécurité de l'information dans les projets stratégiques.
La Direction travaille en collaboration avec l'ensemble des directions afin d'assurer le soutien opérationnel requis. Elle est également responsable de la gestion intégrée des risques organisationnels et de la sécurité des actifs informationnels.

BUREAU DU SYNDIC

EMPLOYÉS

Diane GAREAU, syndic
Judith DESMARAIS, adjointe au syndic
Johanne AYOTTE, syndic adjoint
Hanifa AYOUAZ, secrétaire du contentieux
Benoît CARON, syndic adjoint
Yannick CHARTRAND, avocat principal
Brigitte CLOUTIER, secrétaire
Dominique CLOUTIER, syndic adjoint
Geneviève COLLINS, notaire enquêteur
Fani DAD, secrétaire
Eliane GAUVIN, avocate
Claudia JACQUES, notaire enquêteur
France LACROIX, secrétaire principale
Maryse LALIBERTÉ, syndic adjoint
Tania LAUZON, secrétaire
Yves MORISSETTE, syndic adjoint
Annick NORMANDIN, syndic adjoint
Chloé PAQUIN, secrétaire
Chantal RACINE, syndic adjoint
Marie-Christiane TCHINDA, secrétaire
Caroline THIBAULT GERVAIS, avocate

Diane Gareau

Mandat

Le Bureau du syndic a pour principale mission d'assurer la protection du public en effectuant des enquêtes suite à des signalements au sujet de manquements déontologiques commis par des notaires. Selon les résultats de l'enquête, une plainte peut être déposée auprès du conseil de discipline afin de sanctionner le notaire en cause.
Il intervient aussi lors de perquisitions dans un bureau de notaire afin de protéger le secret professionnel dont bénéficient les clients et a le pouvoir d'intenter toute poursuite pénale visant à faire cesser l'exercice illégal de la profession par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre.
Un rapport de ses activités est présenté dans la section Intégrité et recours.

SERVICE AUX CLIENTÈLES ET COMMUNICATIONS

Marie Lefebvre

EMPLOYÉS

Marie LEFEBVRE, directrice
Chantal CÔTÉ, conseillère principale, communications électroniques
Josée LESTAGE, coordonnatrice
Bolivar NAKHASENH, conseillère, communications externes
Suzanne POMERLEAU, notaire, agent 1-800-NOTAIRE

Mandat

La Direction du service aux clientèles et des communications met en œuvre l'orientation client de la Chambre en définissant et en mettant en place des programmes et activités visant à améliorer l'expérience client vécue par le public et les membres. Pour ce faire, elle a pour responsabilité d'établir et de mettre en œuvre des normes de communication appropriées et des mesures de satisfaction de la clientèle relativement aux services offerts par la Chambre ou ses membres.

La Direction du service aux clientèles et des communications s'assure de la diffusion d'information juridique de qualité destinée au public et aux membres. Dans cette perspective, elle supervise le service 1-800-NOTAIRE.

Elle doit également s'assurer du rayonnement et de la promotion de la Chambre des notaires et de la profession notariale en élaborant des stratégies de communication efficaces et mobilisatrices. Elle réalise des activités de promotion et de publicité à travers différents médias, notamment les médias sociaux. Elle est responsable de l'organisation de différents événements.

Enfin, la Direction assure le suivi des partenariats dans le but de maximiser le rayonnement de la Chambre et de réaliser des interventions stratégiques favorisant l'accès à la justice.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Nouveau positionnement et nouvelle promesse de marque.
- Création d'un guide de la marque.
- Élaboration d'une stratégie de communication grand public.
- Actions de relations publiques concernant différents projets de loi.
- Lancement de l'infolettre *Minute* pour les membres.
- Refonte complète du magazine *Entracte*.
- Campagne de positionnement et d'image grand public « Vivez l'esprit en paix ».
- Traduction du site Web cnq.org en anglais.

Ingrid Legault

BUREAU DE PROJET

EMPLOYÉS

Ingrid LEGAULT, directrice
Chhiv-Tex UNG, chargé de projets

Mandat

Le Bureau de projet a le mandat de soutenir les gestionnaires afin qu'ils puissent livrer les initiatives de la Chambre dans les délais, à l'intérieur des budgets et selon le niveau de qualité prévus. Il fournit le soutien nécessaire à la gestion de projets.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Mise en place d'une gestion du plan d'action annuel.
- Projet de refonte du logiciel du tableau de l'Ordre et du registre notarial.
- Projet de vote électronique pour les élections.
- Gestion du projet de déménagement de la Chambre des notaires au 2045 de la rue Stanley, à Montréal.

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOYÉS

Poste vacant, directrice
Marise DESROSIERS, secrétaire principale
Jessica MEUNIER, conseillère

Mandat

La Direction des ressources humaines a pour mandat de soutenir les autres directions de la Chambre dans la gestion des ressources humaines et le développement organisationnel. Elle élabore et met en place des politiques et des pratiques en matière de gestion des ressources humaines qui favorisent le maintien d'un climat de travail harmonieux. Elle est responsable des avantages sociaux, de la formation, du recrutement, des relations de travail, de la rémunération et de la santé et sécurité au travail.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Tenue d'ateliers sur les valeurs mises de l'avant dans une charte de comportements valorisés.
- Renouvellement des assurances collectives suite à un processus d'appel d'offres.
- Formation en gestion du changement à l'intention du comité de direction et des gestionnaires.
- Mise en place de rencontres mensuelles avec les gestionnaires pour échanger sur des sujets en lien avec les ressources humaines.
- Total de 50 recrutements (mouvements internes, remplacements et nouveaux postes) effectués entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017.

FINANCES ET ADMINISTRATION

EMPLOYÉS

Jean-Marais Jr VERDULE, directeur général adjoint
Francine ST-DENIS, secrétaire principale

RESSOURCES FINANCIÈRES

Martine LORD, contrôleur
Nathalie BEAUDETTE, préposée principale, comptes fournisseurs
Marie-Josée BOYER, préposée principale, comptes en fidéicommis
Sylvie CREVIER, préposée principale, comptes clients
Monica GUZMAN-RAMIREZ, préposée, certificats d'authenticité et de qualité
Christian PICARD, contrôleur adjoint

RESSOURCES MATÉRIELLES

Diane RODRIGUE, coordonnatrice
Luc MADGIN, préposé, ressources matérielles

Mandat

La Direction finances et administration a pour mandat de veiller à une saine administration des ressources financières et matérielles de la Chambre. Elle veille à ce que l'ensemble de la direction dispose de l'information utile à la prise de décisions financières. Elle fournit des services financiers et administratifs professionnels en soutien au bon fonctionnement de tous les services de la Chambre. Elle est également responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement.

En collaboration étroite avec les différentes instances de la Chambre, elle est une partie prenante à la réalisation du plan stratégique. Elle est aussi responsable de certains mandats spécifiques tels que :

- le service clientèle pour la délivrance des certificats d'authenticité et de qualité des membres;
- la gestion des ententes avec les institutions financières relatives aux activités dans les comptes en fidéicommis des notaires du Québec.

Jean-Marais Jr Verdule

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Lancement de la refonte du processus budgétaire.
- Renouvellement des conventions de gestion des comptes en fidéicommis avec plusieurs institutions financières.
- Lancement de la refonte de la gestion des politiques financières de la Chambre.

Chambre des notaires

Compétence et soutien à la profession

PORTRAIT DE LA PROFESSION
au 31 mars 2017

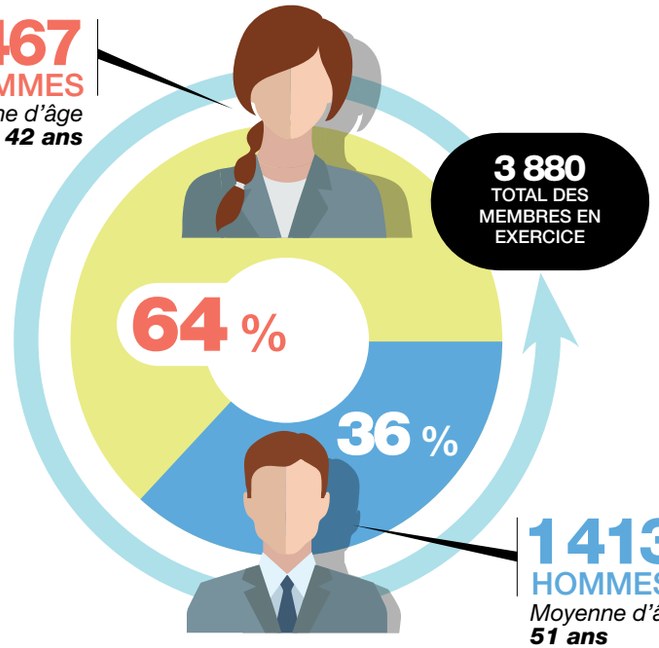

UNE RELÈVE DAVANTAGE FÉMININE

Nombre d'années d'exercice

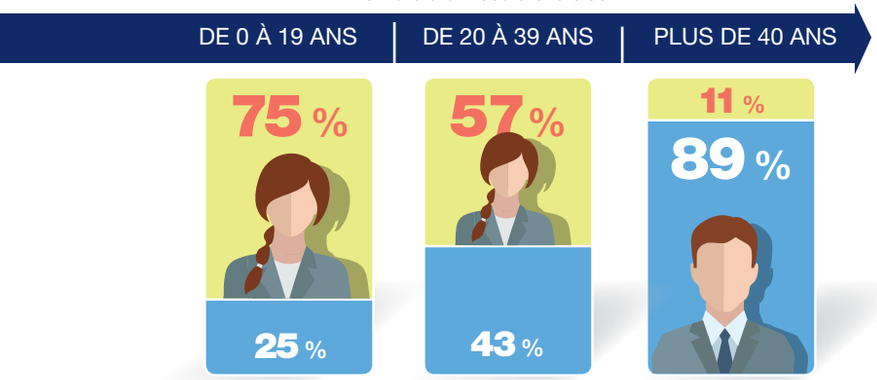

Type de pratique

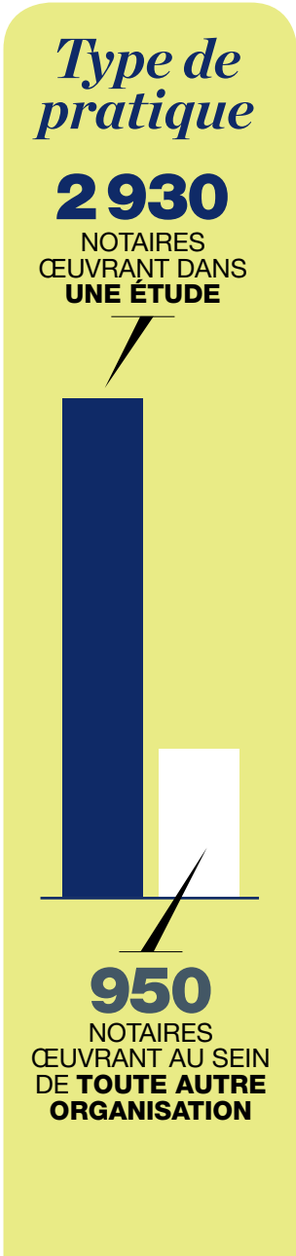

Répartition par région administrative

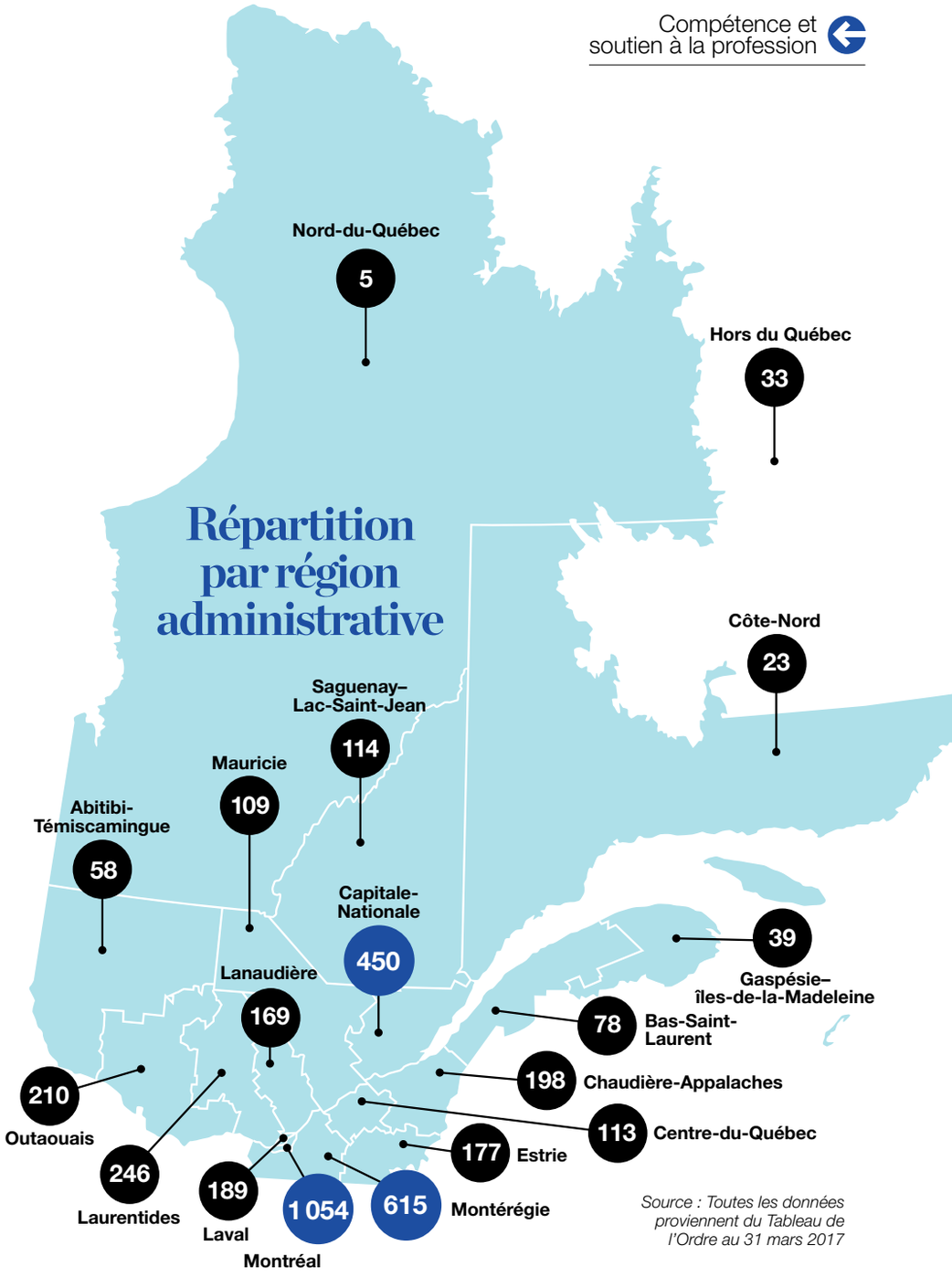

Source : Toutes les données proviennent du Tableau de l'Ordre au 31 mars 2017

STATUT PROFESSIONNEL au 31 mars 2017

COTISATIONS

	NOMBRE	MONTANT	DATE DU VERSEMENT
Cotisation annuelle			
Aucune classe de membres	3 880	600 $	2016-07-08
Cotisation spéciale			
Publicité	3 880	150 $	2016-07-08
Programme d'aide aux notaires	3 880	32 $	2016-07-08
Cotisation supplémentaire			
Fonds d'indemnisation	3 880	325 $	2016-07-08

CONTRÔLE DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Délivrance de permis régulier de notaire	170
Délivrance d'un autre type de permis	0
Autorisations spéciales accordées	0
Autorisations spéciales renouvelées	0
Première inscription au Tableau	170
Inscription au Tableau avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	36
Inscription au Tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Total des inscriptions au Tableau	206
Suspension ou révocation de permis	0

PERMIS DES MEMBRES INSCRITS

	NOMBRE
Permis régulier de notaire	3 880
Permis temporaire, restrictif, restrictif temporaire ou spécial	0

RADIATIONS DU TABLEAU

MOTIF	NOMBRE
Disciplinaire	10
Défaut d'effectuer les heures de formation continue obligatoire	1
Défaut d'acquitter les cotisations	1
Défaut d'acquitter les frais et le renouvellement annuel de l'inscription	1

EXERCICE D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

TYPE DE SOCIÉTÉ	NOMBRE
Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	370
Société par actions (SPA)	1 045

ACCRÉDITATIONS

	NOMBRE ACCORDÉ DURANT L'EXERCICE	NOTAIRES ACCRÉDITÉS
MÉDIATION FAMILIALE : avec engagement de suivre une formation complémentaire de 45 heures et d'effectuer 10 mandats de médiation sous supervision, et ce, dans un délai de 2 ans	32	141
MÉDIATION FAMILIALE : sans conditions	13	65
Ouverture ou révision d'un régime de protection et d'homologation d'un mandat de protection devant notaire	107	1 919
Médiation des demandes relatives à des petites créances	19	356
Agents vérificateurs d'identité (AVI) – RDPRM	4	235
Agents vérificateurs d'identité (AVI) – ICPG	5	144

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE

La Chambre n'a reçu **aucune demande** de reconnaissance de l'**équivalence d'un diplôme** délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

Elle a reçu **19 demandes** provenant de candidats différents visant la reconnaissance de l'**équivalence de leur formation** acquise hors du Canada, dont 2 qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2017. De ces demandes, 18 ont été acceptées en partie. Elles comportaient toutes une précision de l'Ordre aux candidats quant aux formations à acquérir afin d'obtenir leur permis.

La Chambre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'**équivalence des autres conditions et modalités** satisfaites hors du Québec.

DÉLIVRANCE DES PERMIS

CANDIDATS	NOMBRE
Permis délivrés aux candidats sur la détention d'un diplôme et ayant satisfait aux autres conditions et modalités :	
• Par une université québécoise	162
• Par une université ontarienne	8
Processus des autres conditions et modalités	142

La Chambre n'a reçu aucune demande de permis temporaire, restrictif temporaire ou spécial, et aucun tel permis n'a été délivré au cours de l'exercice.

La Chambre n'a reçu aucune demande de permis fondée sur :
- une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles ou une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec, la Chambre n'ayant aucun règlement à ces égards;
- la reconnaissance de **l'équivalence d'un diplôme** aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Demandes de permis reçues et acceptées par la Chambre qui sont fondées sur la reconnaissance de **l'équivalence de la formation** d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis :
- 2 candidats ayant accompli une formation équivalente en France;
- 4 candidats ayant accompli une formation équivalente dans le reste de l'Union européenne;
- 4 candidats ayant accompli une formation équivalente ailleurs dans le monde (à l'exception du Canada, des États-Unis et de l'UE).

COMITÉS LIÉS À L'ADMISSION À LA PROFESSION

Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN)

MEMBRES

François BIBEAU, président
Sylvain PARÉ, vice-président
Louise ARCHAMBAULT
Louis-Martin BEAUMONT
Louis SIMARD
Jean-Paul MORIN, membre externe
Gilles RONDEAU, membre externe

Personnes-ressources :

Danielle GAGLIARDI, Annie AUGER et Lyette FAGNAN, secrétariat de l'Ordre

Réunions : 18

Mandat

Exercer les pouvoirs suivants, délégués par le conseil d'administration :

- Les pouvoirs conférés au comité exécutif en application de l'article 12 de la Loi sur le notariat, y compris les pouvoirs prévus dans un règlement adopté en vertu de l'article 94 j) du Code des professions.
- Décider de toute demande de délivrance de permis, sauf si une telle demande est présentée en vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec, c. N-3, r. 6.
- Décider de toute demande de révision d'une décision rendue par le comité sur les admissions suivant une demande de reconnaissance d'une équivalence assujettie au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec (art. 11).
- Recommander pour approbation par le conseil d'administration les règles de procédure liées aux dossiers que le comité étudie.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Demandes de reprise du droit d'exercice : 11
- Demandes liées à l'accès à la profession (permis et inscription) : 274
- Demandes de limitation volontaire : 8
- Demande de levée de limitation : 1
- Étude de déclarations de décisions judiciaires : 9
- Étude de recommandation du comité d'inspection professionnelle : 1
- Demandes d'admission au programme de formation professionnelle : 142

Comité sur les admissions

MEMBRES

Laurent FRÉCHETTE, président
Marc BOUDREAULT
Véronique FANARD
Dany LACHANCE
Martine LACHANCE
Brigitte LEFEBVRE
Josette MAROIS
Anne-Marie QUEVILLON

Personnes-ressources :

Marylène CARRIER et Valérie SIMARD, Direction soutien et qualité de la profession

Réunions : 20

Mandat

Deux divisions composent le comité sur les admissions **:**

- La division formation, dont le rôle est de s'assurer de l'application du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis, notamment de l'administration du programme de formation professionnelle. Elle doit également s'assurer que le comité sur les évaluations respecte les règlements relatifs à l'admission.
- La division équivalence, dont le mandat est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme ou de formation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Mise à jour des critères d'évaluation des dossiers d'équivalence et des différentes politiques du programme de formation professionnelle (PFP), notamment celles liées à la correction de l'examen et du cas pratique en droit professionnel.
- Vérification des évaluations du PFP afin qu'elles respectent les critères d'évaluation des connaissances.
- La division formation a étudié :
  - 148 dossiers de réussite d'examen;
  - 254 dossiers de réussite de cas pratique;
  - 252 dossiers de réussite du PFP;
  - 9 analyses de demandes particulières;
  - 7 traitements de demandes de prolongation;
  - 2 demandes de mesures d'accommodement.

Comité de la formation (initiale) des notaires

MEMBRES

Représentants de la Chambre :
Marie TAM, présidente du comité
François SYLVESTRE, vice-président du comité

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire :
Sylvie BERTHOLD, notaire
François BROCHU, notaire

Représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :
Nicolas DUMONT
Jesus Jimenez ORTE, suppléant

Personne-ressource :

Valérie SIMARD, Direction soutien et qualité de la pratique

Réunions : aucune

Mandat

En vertu de l'article 2 du Règlement sur le comité de la formation des notaires, le comité de la formation des notaires examine, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre responsable de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des notaires. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de notaire.

Comité des évaluations

MEMBRES

Amélie LAVIGNE, présidente
Nancy BÉLANGER
Yvon BOILY
Christian HALLÉ
France LEFEBVRE
Gilles LEGAULT
Jean-François MALO
Josée MARQUIS
Alain ROY

Personnes-ressources :

Marylène CARRIER et Johanne PELLETIER (par intérim), Direction soutien et qualité de la pratique

Réunions : 27

Mandat

Le mandat du comité est de créer les deux évaluations distinctes composant le programme de formation professionnelle, afin qu'elles visent l'atteinte des objectifs énoncés dans le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec. De plus, les évaluateurs doivent procéder à la correction des examens et étudier les demandes de révision de l'examen et du cas pratique en droit professionnel.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Division examen :
  - Conception de 3 examens et grilles de correction;
  - Correction de 150 examens;
  - Étude de 15 demandes de révision.

- Division cas pratique :
  - Conception de 2 cas pratiques et grilles de correction;
  - Étude de 15 demandes de révision.

FORMATION CONTINUE

Comité de formation continue

MEMBRES

Renée LEBOEUF, présidente
Amélie LAVIGNE, vice-présidente
Caroline LAMOUREUX-LAROCHELLE
Mélanie ROCHEFORT
Isabelle RIVEST

Personne-ressource :

Carole GIARD, Direction soutien et qualité de la pratique

Réunions : 8

Mandat

Le mandat du comité est de suggérer et proposer les objectifs à poursuivre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires du Québec.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Adoption de propositions de formation selon la grille d'analyse en lien avec le plan stratégique 2015-2020 : 45 formations proposées et étude de 20 synthèses et de 5 syllabus.
- Suivi et évaluation de la 89e session des cours de perfectionnement du notariat (avril 2016).
- Élaboration du programme des 90e et 91e sessions des cours de perfectionnement du notariat (novembre 2016 et mars 2017), suivi et évaluation des sessions.
- Rencontre avec les représentants de l'Association des notaires en PRD du Québec concernant leur proposition de formation.
- Réflexion sur la pertinence de maintenir les cours de perfectionnement PLUS.

ACTIVITÉS DE FORMATION OFFERTES

Aucune activité obligatoire n'a été prescrite en 2016-2017.

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE NOTAIRES
FORMATION EN SALLE		
Formation sur la banque de données de la bibliothèque notariale	1,5	172
L'art d'être maître de stage	6	29
L'arrivée d'un nouvel actionnaire au sein d'une société privée	6	88
La demande conjointe en divorce sur projet d'accord	13	382
La planification d'un testament et le testament fiduciaire : une approche pragmatique mais avant tout humaine	6	194
Les successions… à l'amiable ! Avec des outils en règlement des différends	6,5	19
Médiation familiale de base	60	36
Procédures devant notaires (base)	13	119
Cours de perfectionnement PLUS – Avril 2016	5,5	320
Cours de perfectionnement du notariat – Avril 2016	9,5	1 215
Cours de perfectionnement PLUS – Novembre 2016	5,5	244
Cours de perfectionnement du notariat – Novembre 2016	8,75	982
Cours de perfectionnement PLUS – Mars 2017	5,5	202
Cours de perfectionnement du notariat – Mars 2017	8	972
Gestion et développement d'études notariales	36	228

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE NOTAIRES
WEBDIFFUSION		
Aspects juridiques et fiscaux des clauses d'ajustement de prix et des clauses de solde de prix de vente	2,75	65
Aux confins des deux certitudes, la mort et les impôts, rôde le fisc !	1	33
Donation immobilière : pas toujours un cadeau	1,25	24
Initiation du litige successoral pour les notaires	2,75	8
L'ABC de la vente pour défaut de paiement de taxes	2,75	77
L'impact au Québec du nouveau règlement européen des successions	2,75	9
L'usage résidentiel en zone agricole : les demandes à portée collective à portée de main !	2,75	66
La constitution de SENCRL et de SPA : de belles opportunités pour la pratique notariale	2,75	3
La convention entre actionnaires et le retrait forcé : une clause capricieuse et sournoise	2,75	11
La détention d'immeubles locatifs par une fiducie	2,75	10
La fiducie : 20 ans plus tard	2,75	6
La médiation successorale, un créneau qui nous colle à la peau !	1	27
Le notaire acteur principal auprès des familles d'une personne vivant avec un handicap	2,75	94
Le partage du patrimoine familial et la dissolution du régime matrimonial	2,75	55
Le patrimoine familial : 25 ans plus tard, où en sommes-nous ?	1,5	17
Le testament de l'agriculteur : aspects légaux, financiers et fiscaux	2,75	5
Le traitement des mécanismes de revenu de retraite en cas de séparation ou de décès	2,75	49
Les écueils à éviter lors de la déclaration de copropriété divise	2,75	4
Les outils pour déterminer les pouvoirs d'une personne sur ses biens dans un contexte de droit international privé	2,75	50
Liquidation d'une succession : un domaine inexploité	1	50
LPTAA : ce que tout notaire devrait minimalement savoir	2,75	105
Mise en pratique des modes privés de règlement des différends	2,75	28
Mourir dans la dignité, oui ! … mais avant : les directives médicales anticipées	1	46
Notaire-liquidateur : des normes d'exercice suggérées	0,75	49
Notaires, êtes-vous prêts pour le RVER ?	2,75	4
Opérations cadastrales et juridiques en copropriété divise	2,75	11
Pas de famille sans impôt !	2,75	47
Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales	1,5	12
Rédiger à la fine pointe de la modernité	2,75	44
Régime de retraite et décès : problématiques de tous les jours	2,75	13
Régimes enregistrés individuels en cas de décès	2,75	2
Règlement d'une succession ou boîte de Pandore ?	1,25	9
Tout ce que vous devriez savoir sur la vérification diligente en copropriété	2,75	8
Vente d'actifs / vente d'actions : le diable est dans les détails	2,75	105
Vérification diligente lors d'un achat d'entreprise : aspects légaux, fiscaux et cas pratique	2,75	5
NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE (WEBDIFFUSION)		
Volet 1 : Introduction à la réforme de la procédure civile et ses impacts sur la pratique notariale	2	31
Volet 2 : L'insaisissabilité, la vente sous contrôle de justice et le bornage	1	35
Volet 3 : Les différentes demandes en matière non contentieuse et les changements qui en découlent	3	39
Volet 4 : Les procédures devant notaire	3	8

SANCTIONS IMPOSÉES DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SUIVRE UNE OU DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

	NOMBRE
Radiation administrative	1

ACCOMPAGNEMENT DES NOTAIRES

CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT NOTARIAL (CEN)

Ce service répond à toute demande ou problème lié au droit immobilier et au droit des successions formulé par un notaire, définit les enjeux systémiques de la profession dans ces domaines et fait des représentations auprès des intervenants externes à cet égard, dans le cadre d'une approche préventive de la mission de protection du public. **Le service a répondu à 2 633 appels de notaires au cours de l'exercice.**

Le CEN joue un rôle préventif important, par la création et la diffusion de divers outils de travail (p. ex. tableau « La compensation, faites attention ! »), la publication de communiqués et la tenue à jour d'informations essentielles à la pratique sur l'Inforoute notariale.

De plus, le CEN s'assure de maintenir des liens privilégiés avec les différentes institutions financières et les organismes externes touchant tant le droit immobilier que le droit des successions afin d'assurer une très grande collaboration entre ces intervenants et les notaires.

BIBLIOTHÈQUE NOTARIALE

INDICATEURS	NOMBRE
Recherches documentaires demandées au cours de l'exercice	4 297
Bonification de la Bibliothèque notariale (ajout de documents)	5 853
Recherches en ligne effectuées par les notaires	129 429

PUBLICATIONS

INDICATEURS	NOMBRE
Répertoire de droit (documents mis à jour) - Doctrine - Modèles d'actes français - Modèles d'actes anglais	271 11 73 187
Dépliants français distribués aux notaires (lots de 50)	3 925

LA BOUSSOLE

EN DÉBUT DE CARRIÈRE, NE PERDEZ PAS LE NORD !

Nouveau service lancé en mars 2017, La Boussole vise à accompagner et à mieux outiller les notaires en début de carrière. Elle leur offre une assistance humaine et sans jugement qui leur permet de cibler les problèmes et de trouver des solutions concrètes. Les notaires sont accompagnés dans une démarche participative d'amélioration ou de prise en charge. Ils ont accès à des outils et à des références vers des ressources pertinentes et peuvent également être mis en relation avec des réseaux, des associations et des professionnels.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans un esprit de prévention et afin de favoriser une pratique en quête d'excellence, l'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession et de s'assurer du maintien des compétences des membres. Dans le cadre de cette mission de surveillance, elle effectue notamment une vérification des comptes en fidéicommis des notaires, du respect du formalisme des actes, de la tenue de l'étude et des dossiers, de l'exercice adéquat du devoir de conseil et, généralement, du respect des règles de bonnes pratiques, et ce, tout en déterminant et en suggérant aux membres des pistes d'amélioration de leur pratique.

Comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES

Nicole JANELLE, présidente
Josée MARQUIS, vice-présidente
Martine ARIAL, secrétaire
Hugo COUTURIER
Danielle BEAUSOLEIL
Hugues POULIN
Steve COLLINS

Réunions : 6 (9 jours)

Mandat
Surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre; procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

Programme de surveillance générale
Toutes les régions du Québec sont visitées au cours de l'exercice financier en maintenant la priorité sur les études de notaires représentant un risque accru et les notaires dont la dernière inspection remonte à plus de quatre ans.

Les inspections sont faites en portant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique;
- le respect des dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires;
- la publicité des droits;
- le respect des normes générales de pratique;
- la sécurité de l'information.

L'objectif du programme est de procéder, au cours de l'exercice financier, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommis, pour un total de 700 inspections. Par ailleurs, les nouveaux notaires exerçant en pratique privée doivent, dans l'année suivant leur inscription au tableau de l'Ordre, faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel.

La Direction de l'inspection professionnelle assure le suivi de tous les rapports annuels de comptabilité en fidéicommis produits pour l'année civile précédant la fin de l'exercice financier, le tout en concertation avec la Direction finances et administration et le secrétariat de l'Ordre. De plus, tous les notaires dont le rapport annuel démontre des infractions sérieuses aux dispositions du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires font l'objet d'une attention particulière.

VÉRIFICATION (SURVEILLANCE GÉNÉRALE)

	NOMBRE
Membres visités	666
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	207
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	207
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	666
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Recommandations

Une mise en garde aux notaires a été faite quant à l'utilisation du dépôt électronique par application mobile ainsi que les recommandations appropriées concernant le respect du Règlement sur la tenue des dossiers et des études de notaires et du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires en lien avec l'exercice de la profession au sein d'une société multidisciplinaire. Les recommandations les plus fréquentes faites aux notaires dans le cadre d'une inspection sont :

- de respecter les délais de la compensation bancaire;
- de tenir à jour avec rigueur la comptabilité en fidéicommis;
- d'obtenir et de conserver les pièces d'identité et de capacité des parties;
- de s'assurer de respecter intégralement le mandat confié par chacune des parties;
- de ne pas permettre que le compte en fidéicommis soit utilisé par complaisance;
- de faire signer un contrat de services professionnels;
- d'obtenir et de publier les actes de radiation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En sus de la réalisation du programme de surveillance générale :

- Adoption d'une nouvelle vision de l'inspection professionnelle mettant à l'avant-plan la prévention, l'exercice adéquat du devoir de conseil ainsi que les pistes d'amélioration de la pratique des notaires.
- Adoption d'un plan d'action visant à élargir l'inspection d'accompagnement professionnel selon le cycle de vie professionnelle du notaire; à améliorer les interventions et leur efficience tout en mettant l'accent sur l'exercice adéquat du devoir de conseil; et à mettre au point un diagnostic des bonnes pratiques de gestion du notaire, le tout entériné par le comité exécutif de l'Ordre.
- Mise en place de l'inspection d'accompagnement professionnel destiné aux notaires de retour à la pratique privée.
- Adoption d'une recommandation au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN) afin qu'un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles soient imposés à un notaire. Le CCEPN a rejeté en partie cette recommandation.
- Adoption d'une recommandation au CCEPN à la suite de la demande de levée partielle de la limitation volontaire d'exercer des activités professionnelles déposée par un notaire selon l'article 55.0.1 du Code des professions.
- Élaboration d'un projet d'intervention visant à vérifier l'exercice adéquat du devoir de conseil.
- Élaboration d'un projet de protocole d'inspection régulière privilégiant des vérifications en amont de la visite d'inspection afin d'assurer une plus grande efficience.
- Adoption d'un protocole visant spécifiquement les notaires exerçant en société multidisciplinaire.
- Formation des candidats à la préadmission selon le nouveau programme de formation professionnelle.

Aucune enquête sur compétence n'a dû être effectuée par le comité durant l'exercice. Toutefois, le comité a transmis des signalements au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions) **à propos de 86 notaires.**

Chambre des notaires

Programme de transformation numérique de la pratique notariale

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA PRATIQUE NOTARIALE

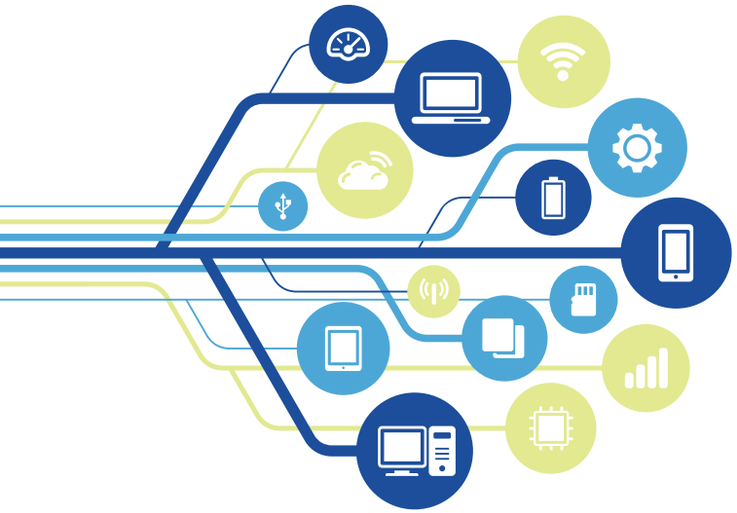

Ce programme a pour objectif de rendre la pratique notariale plus efficiente et moderne tout en renforçant la protection du public, et ce, par le recours aux nouvelles technologies.

Le conseil d'administration de la Chambre a donné son aval au programme de transformation numérique de la pratique notariale en juin 2016. Le programme a pris son véritable envol en février 2017.

L'équipe du programme doit assurer la livraison efficiente du programme de transformation numérique de la pratique notariale et l'encadrement des fournisseurs de logiciel d'étude et d'externalisation des données.

EMPLOYÉS

Jean-François RICHARD, consultant, directeur du programme
Liette BOULAY, notaire, directrice adjointe du programme
Karine DONAGHY, technicienne, contrôle de programme
Dominique CÔTÉ, consultant, architecte d'affaires
Alain LANOUETTE, consultant, architecte d'entreprise et d'intégration
Geneviève POULIN, consultante, conseillère en gestion du changement, des risques et de la valeur
Stéphanie VIGNEAULT, consultante, conseillère en optimisation

Mandat

Le programme de transformation numérique de la pratique notariale a pour objectif de maximiser l'utilisation des technologies par la profession afin de renforcer la protection du public et de rendre la pratique notariale plus efficiente. Le programme comprend plusieurs projets, dont le principal est la réception et la conservation des actes notariés authentiques sur support numérique.
L'équipe du programme travaille en collaboration avec des représentants de la profession et l'ensemble des directions de la Chambre afin d'assurer l'adéquation entre la transformation numérique des notaires et la mission de l'Ordre consistant notamment à encadrer la profession notariale.

Outre la réception et la conservation des actes notariés authentiques sur support numérique, le programme comprend plusieurs projets, dont :

- la modification du cadre législatif et réglementaire, afin de s'assurer que l'acte notarié sur support numérique sera reconnu légalement;
- l'encadrement du numérique, dans le but de renforcer les normes et les standards de sécurité de la profession;
- la modernisation des registres des dispositions testamentaires et des mandats et l'élargissement de l'offre de services pour le public;
- les dossiers d'affaires ayant pour but de diversifier les modes de paiement pour les clients des notaires, de faciliter l'usage de solutions de courriel et de stockage sécurisées, de soutenir l'utilisation de solutions de visioconférence répondant aux exigences de la profession, etc.

Jean-François Richard

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Élaboration et dépôt au conseil d'administration de la Chambre de la Stratégie numérique dans le cadre de la transformation notariale.
- Approbation par le conseil d'administration de la Chambre de l'orientation et de la vision globale de la transformation numérique et autorisation de commencer les travaux.
- Optimisation de processus (Kaizen).
- Mise en place de la gouvernance du programme.
- Planification budgétaire.
- Élaboration des approches d'architecture d'entreprise du numérique et de gestion du changement.
- Tournée de sensibilisation des employés de la Chambre.
- Exploration de partenariats potentiels.
- Rencontres des parties prenantes : études de notaires, associations et regroupements de notaires, fournisseurs de logiciels et d'outils technologiques aux notaires, autorités gouvernementales et institutions d'enseignement.
- Début des travaux d'architecture.

Chambre des notaires

Responsabilité sociale et accès à la justice

FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Créé en 1973, le Fonds d'études notariales (FEN) est constitué en grande partie des intérêts produits par les comptes généraux en fidéicommis des notaires. Le Fonds d'études notariales s'enrichit aussi de dons et de legs qui lui sont versés de même que des revenus de placements réalisés.

Le Fonds d'études notariales, par l'entremise de la Chambre des notaires, subventionne annuellement plusieurs activités et projets compatibles avec ses objets prévus dans la Loi sur le notariat, soit :

- la promotion de la qualité des services professionnels;
- la réforme du droit (notamment l'accès supérieur à la justice);
- la recherche en droit;
- l'éducation et l'information juridiques;
- l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit;
- le financement du fonds d'indemnisation.

Au cours des dernières années, le Fonds d'études notariales a permis de subventionner de nombreux projets de recherche et de nombreuses activités parrainés par plusieurs organismes dans les domaines du droit et de la justice.

De plus, les organismes suivants ont reçu des sommes financées par le FEN en 2016-2017 afin d'acquitter leurs activités régulières :

- Éducaloi : 210 525 $;
- l'Institut pacifique : 50 000 $
- la Clinique de droit notarial de l'Outaouais : 50 002 $

Aussi, un montant total de 442 746 $ a été versé aux universités qui offrent le programme de maîtrise en droit, option notariat, afin de financer une partie de la formation offerte aux candidats à la profession.

Enfin, le Fonds d'études notariales a adopté divers programmes de subventions, dont le programme général, le programme Notariat 2025, le programme de partenariat avec les universités, le programme de bourses d'études supérieures et le programme de subventions à la recherche universitaire. L'ensemble des projets financés par le FEN au cours de l'exercice est présenté dans cette section.

Comité du Fonds d'études notariales

MEMBRES

Jean LAMBERT, président
Pierre BOUCHER
André LACHAPELLE
France MALTAIS
Lyne SAVARD

Personne-ressource :

France VÉZINA, Direction soutien et qualité de la profession

Réunions : 5

Mandat

Le comité du Fonds d'études notariales doit, au moins une fois par année, préalablement à l'adoption des budgets, rendre avis au conseil d'administration sur l'état du Fonds d'études notariales et sur son évolution prévisible pour les prochaines années. Il doit également rendre avis concernant l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds. Le comité est par ailleurs responsable d'analyser les demandes de subvention de 25 000 $ ou plus qui pourraient être déposées au cours de l'année.
Pour réaliser son mandat, le comité doit, à partir d'une grille d'analyse adoptée par le comité exécutif, analyser les demandes formulées au Fonds d'études notariales et recommander des changements, s'il y a lieu.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Analyse de quatre demandes de subvention (de plus de 25 000 $) d'organismes externes.
- Avis sur l'état du Fonds d'études notariales et sur son évolution prévisible pour les prochaines années ainsi que sur l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds.
- Analyse d'une demande de la Chambre en lien avec le financement de ses activités prévues au plan d'action.
- Autorisation du programme de partenariat avec les universités pour le développement de l'expertise de pointe du notariat dans le milieu universitaire afin de rehausser le prestige de la profession et d'assurer son rayonnement, sous réserve de l'approbation des budgets par le conseil d'administration.
- Mise à jour du programme de subventions à la recherche universitaire.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Projets acceptés en 2016-2017

ORGANISME	OBJET DE LA SUBVENTION	SOMME ACCORDÉE
Observatoire du droit à la justice – Faculté de droit, Université de Montréal	Projet « L'accès au droit et à la justice » (ADAJ) (et frais de déplacement aux rencontres)	20 748 $
Fédération des sociétés d'histoire du Québec	Prix Rodolphe-Fournier 2016	1 000 $
Collège Ahuntsic – Techniques juridiques	Prix de la CNQ 2016 – Lauréate : Sophie Harrison	500 $
Conférence annuelle des étudiants diplômés de l'Université d'Ottawa	Contribution de la CNQ à la conférence des étudiant(e)s des cycles supérieurs en droit ayant pour thème « Droit et gouvernance : Intersections pour le meilleur et pour le pire » tenue les 12 et 13 mai 2016	500 $
Fondation pour la recherche juridique	Pour aider les juristes à effectuer des recherches et publier des documents originaux présentant un intérêt pratique pour les juristes, les juges, les notaires canadiens, en anglais et en français	15 000 $
Association québécoise de droit comparé	Colloque tenu le 14 octobre 2016 sur le thème « Tendances et paradoxes du droit contemporain des contrats : expériences comparatives »	2 500 $
Observatoire des services professionnels	Recherche intitulée « Comment l'automatisation et l'ubérisation menacent certaines professions réglementées au Québec	15 000 $
Conseil de la magistrature	Bourse d'études Élisabeth Corte pour les étudiants des cycles supérieurs des facultés de droit du Québec intéressés à travailler sur des projets concernant l'accès à la justice ou la déontologie judiciaire	5 000 $
Université Laval – Faculté de droit	Aide financière pour engager un auxiliaire de recherche et acquérir du matériel pour faciliter les recherches pour la chronique de jurisprudence de la Revue du notariat	2 300 $
Association des jeunes notaires du Québec	Projet 1 : Étudiants d'aujourd'hui, notaires de l'avenir – Programme visant à renforcer la présence notariale auprès des facultés de droit du Québec (et d'Ottawa) Projet 2 : Communautariat – Assurer une présence et un soutien en continu aux jeunes notaires du Québec	10 000 $
Éducaloi	Réimpression de quatre guides d'information juridique destinés au grand public	23 810,32 $
Laboratoire sur les actions collectives	Organisation d'un premier colloque intitulé « L'effet de l'action collective : de l'imagination du législateur aux usages et pratiques d'aujourd'hui »	3 000 $
Juripop	Plan de partenariat dans le but de financer plusieurs projets pour la prévention et l'accès à la justice, notamment le Mois de la justice et la Caravane 360 des aînés.	61 265 $
	TOTAL :	**160 623,32 $**

PROGRAMME NOTARIAT 2025

Ce programme, qui a été créé en 2014, a pour but de soutenir les notaires dans la mise en œuvre de projets novateurs et adaptés à la réalité quotidienne du droit notarial. Les projets doivent être axés sur l'efficacité de la pratique quotidienne des notaires, la promotion de la qualité de leurs services professionnels, la valorisation de la profession notariale et son positionnement stratégique.

Comité Notariat 2025

MEMBRES

André GILBERT, président
Marie-Julie CARON-GRATTON
Jean GIARD
Marie-Hélène TALBOT
France VÉZINA

Personne-ressource :
Catherine BOILY

Réunions : 4

Mandat
Le mandat du comité est de superviser la gestion du programme d'aide financière.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Étude de 5 nouvelles demandes.
- Suivi de 7 financements existants.

PROJETS ACCEPTÉS EN 2016-2017

ORGANISME	OBJET DE LA SUBVENTION	SOMME ACCORDÉE
Me François Forget	Registres virtuels de la copropriété divise et indivise	50 000 $
PME INTER Notaires	Affichage numérique	50 000 $

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le programme de bourses d'études supérieures (PBÉS) offre de généreuses bourses aux notaires et aux candidats ayant réussi au moins 42 crédits du programme de maîtrise en droit notarial et dont le dossier de candidature démontre l'excellence et un intérêt pour la diffusion des connaissances. Ses objectifs sont les suivants :

- Favoriser le rayonnement de la profession notariale;
- Soutenir les notaires intéressés par une carrière universitaire;
- Encourager la spécialisation de notaires dans l'objectif d'une diffusion de leurs connaissances auprès de la communauté notariale.

Comité de sélection pour le PBÉS

MEMBRES

Amélie LAVIGNE, présidente
Marc BOUDREAULT
François BROCHU
Brigitte LEFEBVRE
Martine LACHANCE

Personne-ressource :

Carole GIARD, Direction soutien et qualité de la pratique

Réunions : 2

Mandat

Le mandat du comité de sélection pour le programme de bourses est de recevoir en entrevue tous les candidats ayant présenté une demande de bourse d'études supérieures conforme aux exigences du programme. Le comité doit par la suite sélectionner ceux qui auront su démontrer de l'intérêt pour une carrière dans l'enseignement et dont le dossier d'études et le cheminement de carrière démontrent l'excellence.

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

- Étude de 9 demandes d'aide financière.
- Révision de la grille d'évaluation des demandes d'aide financière, de la grille d'analyse à l'intention des évaluateurs et du questionnaire d'entrevue. Dans un souci d'efficience, ces trois documents sont désormais regroupés au sein d'une seule grille incluant les critères d'évaluation et les questions d'entrevue. L'analyse des dossiers et le déroulement des entrevues sont ainsi facilités.

PROJETS ACCEPTÉS AU COURS DE L'EXERCICE

BÉNÉFICIAIRE	PROGRAMME D'ÉTUDES	MONTANT ACCORDÉ
Me Bianca Baril	Diplôme de deuxième cycle en prévention et règlement des différends	5 000 $
Me Manon Ferrand	Maîtrise en droit	25 000 $*
Me Marc-André Lavergne	Diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité	5 000 $
Me Tina Nguyen-Le	Maîtrise en fiscalité	8 750 $
Me Julie Perreault	Maîtrise en droit	25 000 $*
Me Valérie Roy	Maîtrise en fiscalité	15 000 $
Me Audrée Sirois	Maîtrise en droit	25 000 $*

** Bourse conditionnelle à la production d'une preuve d'admission au programme d'études*

PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

La Chambre des notaires du Québec a mis sur pied un programme de subventions à la recherche universitaire afin de promouvoir les projets de recherche juridique en lien avec le notariat.

Les six facultés de droit admissibles au programme de subventions à la recherche de projets élaborés par un ou des professeurs de carrière à leur emploi sont celles de l'Université Laval, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal, de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Montréal.

Les demandes font l'objet d'une sélection par un comité d'évaluation interne de l'université et sont appuyées par le doyen ou le vice-doyen à la recherche de l'université dont relèvent les professeurs-chercheurs.

PROJETS ACCEPTÉS AU COURS DE L'EXERCICE

UNIVERSITÉ	DEMANDEUR	TITRE DE LA RECHERCHE	MONTANT ACCORDÉ
Université du Québec à Montréal	Gaële Gidrol-Mistral	L'acquisition d'un logement d'habitation en copropriété résidentielle au Québec : du rêve de l'individuel à la réalité du collectif (continuité des travaux entrepris l'an dernier)	6 704 $
Université du Québec à Montréal	Gaële Gidrol-Mistral	La fonction sociale du droit privé québécois : l'exemple des biens (en collaboration avec la professeure Alexandra Popovici de l'Université de Sherbrooke)	31 723 $
Université Laval	Christine Morin	Les volontés médicales anticipées des aînés : regard sur leurs motivations, leurs besoins et leurs désirs	23 000 $
Université McGill	Lionel Smith	Dispositions du droit québécois et canadien visant à s'assurer qu'une personne décédée a pris des dispositions adéquates pour les personnes à sa charge	2 000 $
Université McGill	Yaëll Emerich	Dictionnaire de droit privé – Les successions (Dictionnaire du Centre Crépeau) (continuité du projet des trois dernières années)	37 998 $
Université de Montréal	Hugo Tremblay	Le développement des substances minérales et des hydrocarbures à l'interface des usages du territoire	38 449 $
Université d'Ottawa	Claude Emanuelli	Le droit international privé au Canada : ressemblances et différences entre les règles québécoises et celles des provinces de Common Law	10 700 $
Université d'Ottawa	Jabeur Fathally	La rencontre du droit québécois et du droit musulman en matière de succession *ab intestat*	7 058 $
Université d'Ottawa	Julie Paquin	La féminisation de la profession de notaire : enjeux et opportunités	22 242 $
Université de Sherbrooke	Alexandra Popovici	La fonction sociale du droit privé québécois : l'exemple des biens	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	Marie-Claude Desjardins	Certifications environnementales privées et droit étatique : quels rapports ?	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	Robert P. Kouri	4e édition mise à jour de l'ouvrage *L'intégrité de la personne et le consentement aux soins* (par Robert P. Kouri et Suzanne Philips-Nootens)	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	Maxime St-Hilaire	Manuel canadien de droit constitutionnel	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	Mélanie Bourassa Forcier	Le système de santé et les aînés au Québec : un système qui nous donne envie de vieillir ?	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	David Koussens	L'expertise religieuse en droit de la famille	5 830,83 $
Université de Sherbrooke	Sébastien Lanctôt	Projet 1 : Recherche relative à la mise à jour du Code civil annoté et commenté Projet 2 : Recherche sur la notion d'accident en assurance de personnes (assurance vie et assurance maladie-accident)	5 015 $

INFORMATION JURIDIQUE

SITE INTERNET CNQ.ORG ET LACOPROPRIÉTÉ.INFO

	NOMBRE
Visites annuelles sur le site Web public cnq.org	826 262
Visiteurs annuels sur le site Web public cnq.org	423 630
Visites annuelles sur le site d'information lacopropriété.info	73 052
Visiteurs annuels sur le site d'information lacopropriété.info	50 248
Visites annuelles sur l'Inforoute notariale (inforoute.cnq.org)	1 817 744

1-800-NOTAIRE

	NOMBRE
Appels traités au cours de l'exercice	44 758
Questions écrites traitées en ligne au cours de l'exercice	4 851
Recommandations de notaires en pratique privée au cours de l'exercice	13 820

Le service téléphonique **1-800-NOTAIRE** (668-2473) permet aux Québécois de parler gratuitement à l'un des 10 notaires formant l'équipe du service. Ces agents d'information renseignent les clients sur leurs droits afin de les éclairer sur les conséquences de leurs décisions. Chacun d'eux compte plus de 20 ans d'expérience dans divers domaines du droit notarial. Le service est offert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES, DES MANDATS DE PROTECTION ET DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Ce service maintient un système d'inscription des testaments et des mandats reçus par les notaires ainsi que des dernières volontés concernant les dons d'organes et de tissus mentionnées aux testaments. Le registre vise à assurer le respect des dernières volontés du testateur ou du mandant. La recherche au registre est une étape essentielle dans le cadre du règlement d'une succession ou de l'exécution d'un mandat en cas d'inaptitude.

Nous avons connu un sommet historique du nombre d'inscriptions testamentaires et de mandats en mars 2017 avec 38 782 inscriptions, ce qui représente 40 % de plus que la moyenne mensuelle des cinq dernières années, qui est de 27 510 inscriptions.

INDICATEURS	NOMBRE
Inscriptions d'actes de dispositions testamentaires pour l'exercice 2016-2017	217 539
Inscriptions d'actes de mandats de protection pour l'exercice 2016-2017	147 939
Recherches testamentaires traitées par le registre pour l'exercice 2016-2017	63 543
Recherches de mandats de protection traitées par le registre pour l'exercice 2016-2017	6 239
Nouvelles inscriptions au registre des dons d'organes et de tissus pour l'exercice 2016-2017	169 307
Nombre total d'inscriptions au registre des actes de dispositions testamentaires	7 794 268
Nombre total d'inscriptions au registre des actes de mandats de protection	2 723 112
Nombre total d'inscriptions au registre des dons d'organes et de tissus	1 470 540

INTERVENTIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de sa mission, la Chambre, grâce à ses interventions auprès du législateur et des autorités gouvernementales ainsi qu'à sa participation à différentes initiatives, protège et diffuse les valeurs sur lesquelles est fondé le système juridique québécois, à savoir l'égalité, l'équité et les responsabilités individuelles et collectives.

En ce sens, elle a effectué une vigie sur les différents projets législatifs proposés et commenté publiquement certains projets, dont les suivants :

- Le projet de loi nº 115, Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;
- Le projet de loi nº 98, la réforme du Code des professions en matière de gouvernance et d'admission dans les ordres professionnels;
- Le projet de loi nº 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, dont la nouvelle Loi sur les hydrocarbures;
- Le projet de loi nº 112, Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016, et concernant notamment les droits sur les mutations immobilières;
- Le projet de loi nº 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- Le projet de loi fédéral C-29, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, concernant, notamment, le non-assujettissement des banques à la Loi sur la protection du consommateur du Québec;
- Le projet de loi fédéral C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence;
- Le projet de loi nº 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements.

La Chambre participe également à plusieurs initiatives auprès des acteurs du système professionnel québécois (Office des professions du Québec, Conseil interprofessionnel du Québec) ainsi que d'organismes externes de la justice, notamment :

- les Centres de justice de proximité : des notaires sont nommés administrateurs et participent à leurs activités
- les comités de la Chaire du notariat de l'Université de Montréal
- la Conférence d'harmonisation des lois du Canada
- la Clinique de droit notarial de l'Outaouais
- le Comité consultatif sur la médiation familiale
- le Comité de concertation pour contrer la maltraitance envers les aînés
- le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF)
- Éducaloi
- la Fondation pour la recherche juridique
- le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice du Fonds Accès Justice
- le Comité directeur du Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale
- l'Institut pacifique
- l'Observatoire du droit à la justice
- la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
- la Table de concertation entre le Curateur public et les notaires
- la Table de concertation sur les petites créances
- les comités de la Faculté de droit de l'Université Laval

COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

FÉDÉRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS DE JURISTES DU CANADA

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'organisme coordonnateur national des 14 ordres professionnels de juristes du Canada (barreaux, Law Societies et Chambre des notaires) qui ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer les conseillers juridiques canadiens dans l'intérêt du public. De plus, La Fédération gère l'Institut canadien d'information juridique (CanLII), un vaste moteur de recherche en ligne gratuit qu'elle a créé et qui comprend les lois du Canada et plus de un million de décisions des cours et tribunaux administratifs du Canada. Son président au cours de l'exercice 2016-2017 était Me Maurice Piette, notaire. Le représentant de la Chambre au conseil de la Fédération est Me François Bibeau, notaire.

Au cours de l'année, la Chambre a participé aux rencontres de la Fédération, à ses consultations concernant des modifications au code type de déontologie professionnelle, au groupe de travail sur les règles anti-blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et à la constitution d'un inventaire national d'initiatives d'accès à la justice.

UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT (UINL)

Fondée le 2 octobre 1948, l'Union internationale du notariat est une association regroupant les organismes nationaux des notariats de quelque 80 pays où existe cette institution juridique. La Chambre des notaires du Québec est fière d'être parmi les membres fondateurs de cette institution de prestige. Les représentants de la Chambre au conseil général de l'Union sont Mes Angela Di Benedetto, Rosmeri Otoya Celis, Denis Marsolais, Christine Morin et Jeffrey A. Talpis, notaires.

Un événement phare au cours de l'exercice fut le Congrès international des notaires qui a eu lieu à Paris du 19 au 22 octobre 2016. Me Naïvi Chikoc Barreda, notaire, a présenté un document sur le thème « Le notaire, tiers de confiance » et Me Liette Boulay, notaire, a également présenté un document sur le thème « Acte notarié électronique et dématérialisation des procédures ».

Chambre des notaires

Intégrité et recours

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour principale mission d'assurer la protection du public en effectuant des enquêtes suite à des signalements au sujet de manquements déontologiques commis par des notaires. Selon les résultats de l'enquête, une plainte peut être déposée auprès du conseil de discipline afin de sanctionner le notaire en cause. Le Bureau du syndic intervient aussi lors de perquisitions dans un bureau de notaire afin de protéger le secret professionnel dont bénéficient les clients. Le Bureau est composé de la syndic, de sept syndics adjoints ainsi que de deux notaires-enquêteurs. Il fut également assisté de 11 syndics correspondants au cours de l'exercice.

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	471
Total de membres visés par ces dossiers	311
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	5
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue)	553

DÉCISIONS	NOMBRE
de porter plainte	50
de ne pas porter plainte	315

AUTRES RÉALISATIONS

- Réponse à plus de 5 000 appels et demandes écrites, dont 819 interventions ponctuelles effectuées par un syndic afin de régler certaines situations sans ouverture de dossier d'enquête.
- Formation donnée aux enquêteurs en crimes économiques dans le cadre des formations de perfectionnement offertes par l'École de police de Nicolet. Une formation fut aussi offerte aux enquêteurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), section des fraudes économiques.
- Diffusion de 14 articles en lien avec les risques liés à la pratique notariale.
- Le Bureau du syndic participe à la formation des candidats à la profession dans le cadre des journées de formation professionnelle (JFP). La formation fut révisée en entier et bonifiée de manière importante. Elle est d'une durée de deux jours par cohorte et traite d'éthique et de déontologie à l'aide d'exercices pratiques.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

Le Bureau du syndic est également chargé des enquêtes et des poursuites pénales visant à faire cesser l'exercice illégal de la profession par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre. À titre d'exemples, il y a exercice illégal :

- lorsqu'une personne donne une opinion juridique sans être notaire ni avocat;
- lorsqu'une personne se présente comme notaire sans être membre en règle;
- lorsqu'une personne agit de manière à laisser croire qu'elle est autorisée à recevoir des actes notariés;
- lorsqu'une personne utilise les mots « Maître », « M^{e} » ou « notaire » alors qu'elle n'est pas inscrite au tableau de l'Ordre des notaires (sous réserve des droits conférés aux avocats par la Loi sur le Barreau).

En sus des enquêtes, une vigie portant sur l'exercice illégal de la profession a permis de constater que plusieurs ex-notaires continuaient de s'afficher à ce titre. Au cours de l'exercice, 130 interventions ciblées furent effectuées.

ENQUÊTES TERMINÉES	NOMBRE
portant sur l'exercice illégal, s'il y lieu	66
portant sur l'usurpation de titre réservé	6
portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	2

Au cours de l'exercice, aucune poursuite pénale n'a été intentée, aucun jugement n'a été rendu et aucune amende n'a été imposée.

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES

Giuseppe DECOBELLIS, président
Nathalie JACOB
Isabelle RIVEST
Catherine GAGNON
Lyette BELLEMARE, membre externe
Adrien DANDAVINO, membre externe

Réunions : 11

Mandat

Le comité de révision a pour mandat de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au terme de laquelle la décision a été prise de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Le comité a reçu 59 demandes d'avis, dont aucune présentée hors délai.

AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	52
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	2
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	1
Suggérant à un syndic de transférer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

MODES AMIABLES DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS :

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES ET MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE

CONCILIATION DES COMPTES DE NOTAIRES

La conciliation est un processus informel, sans frais, par lequel le conciliateur tente d'amener le client et le notaire à s'entendre sur le montant des honoraires. Le conciliateur mène la conciliation de la façon qu'il considère la plus appropriée en communiquant avec le client et le notaire.

DEMANDES :	NOMBRE
Reçues	136
Rejetées pour non-respect du délai	7
Ayant conduit à une entente	79

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES DE NOTAIRES

Le conseil entend les demandes d'arbitrage portant sur un compte d'honoraires d'un notaire. Il exerce ses pouvoirs et s'acquitte des devoirs prévus au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires.

MEMBRES

Anne HAMELIN
Daniel TOUSIGNANT
Dominique LETTRE
Suzanne BOLDUC
Carl ST-PIERRE
France GERMAIN
Annick HÉBERT

	NOMBRE
Demandes d'arbitrage reçues	30
Audiences tenues	20
Sentences arbitrales rendues où le compte a été diminué	8
Sentences arbitrales rendues où le compte a été maintenu	12
Dossiers fermés autrement	6

MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE

La médiation présidentielle est un processus prévu par l'article 56, al. 11 du Code de déontologie des notaires. Œuvrant au sein d'une profession dont le fondement est de prévenir les litiges en favorisant l'entente, le notaire se doit de mettre lui-même en pratique ces valeurs en tentant de solutionner tout différend dans lequel il est impliqué et qui porte sur un sujet relié à l'exercice de la profession.

	NOMBRE
Demandes reçues	8
Dossiers fermés	8
Dossiers en cours le 31 mars 2017	2

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Code des professions, la Chambre des notaires du Québec doit obliger ses membres ainsi que ses ex-membres et leurs sociétés, s'il y a lieu, à fournir et à maintenir une garantie contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de leur profession.

Cette obligation est satisfaite par l'adhésion obligatoire de l'ensemble des notaires au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ).

Le rapport annuel 2016 du FARPCNQ peut être consulté en ligne au **https://www.farpcnq.qc.ca**

GARANTIE OBLIGATOIRE	NOMBRE	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
POUR LES NOTAIRES			
	3 880	1 000 000 $	2 000 000 $
POUR LES SOCIÉTÉS			
SENCRL	102	1 000 000 $	2 000 000 $
SPA de plus d'un notaire	227	1 000 000 $	2 000 000 $
SPA pour un notaire exerçant seul	264	500 000 $	1 000 000 $

FONDS D'INDEMNISATION

Le fonds d'indemnisation est établi par le conseil d'administration pour rembourser les sommes ou les biens utilisés par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été remis dans l'exercice de sa profession, conformément aux dispositions de l'article 89.1 du Code des professions. En 2016-2017, un total de 1 171 566 $ a été versé par le fonds à des réclamants. Le montant maximal que le fonds peut verser à un réclamant par rapport à un notaire est de 100 000 $ et aucun montant maximal n'est fixé pour l'ensemble des réclamants par rapport à un même notaire.

Comité du fonds d'indemnisation

MEMBRES

Michel Y. GAUDREAU, président
Marie-Josée AUMAIS, vice-présidente
Daniel GERVAIS
Véronique LAROCHELLE
Martin HOULE
Denis DUFOUR
Guy LEVESQUE, membre externe

Personnes-ressources :

Sonia GODIN, Christine KAESCH et Annie-Claude ROCH, Direction des services juridiques

Réunions : 6 (13 jours)

Mandat :

Le comité du fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du comité exécutif. De plus, le comité décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 $ déposées en vertu du Règlement en vigueur jusqu'au 29 février 2012, et n'excédant pas 30 000 $ conformément au Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec en vigueur depuis le 1er mars 2012.

RÉCLAMATIONS ET INDEMNITÉS	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	RETIRÉES
Nombre de réclamations	35	46	17	4	3
Nombre de notaires visés par ces réclamations	16	5	3	3	3
Montant total des réclamations	1 311 014 $	1 248 925 $	243 805 $	206 639 $	61 274 $

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est un tribunal quasi judiciaire composé de trois membres : le président, qui est un avocat désigné par le gouvernement, et deux notaires qui sont désignés par le conseil d'administration de l'Ordre. Le conseil de discipline entend toute plainte formulée contre un notaire ou un ex-notaire relativement à un manquement déontologique, par exemple lorsqu'il a failli à ses obligations professionnelles par son comportement, son manque d'intégrité ou de diligence. Il en est de même en ce qui a trait à toute autre infraction relative au Code des professions, à la Loi sur le notariat, au Code de déontologie des notaires ou aux autres règlements applicables. Selon la preuve présentée, le conseil de discipline rend une décision relative à la culpabilité ou la non-culpabilité du professionnel et, le cas échéant, lui impose une sanction.

MEMBRES

Présidents

Marie-Josée CORRIVEAU, présidente en chef
Daniel LORD, président en chef adjoint
Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Présidents ayant siégé au conseil de discipline au cours de l'année

Caroline CHAMPAGNE
Jean-Guy LÉGARÉ
Guy GIGUÈRE
Chantal PERREAULT
Lydia MILAZZO
Myriam GIROUX-DEL ZOTTO
Lyne LAVERGNE
Georges LEDOUX

Membres du conseil

Gaétane BARIL
Nicole BEAUDRY
Sylvie BEAUPRÉ
Annie BOLDUC
André CANTIN
Monique CORBEIL
Yvan CORBEIL
Jean-Guy DIAMOND
Nathalie JODOIN
Danielle LAFERRIÈRE
Sylvie LAFOND
Bernard LAROCHE
Sylvain LAROCQUE
Martin LATOUR
Michel LEBLANC
Gaétan LÉVESQUE
Jacques MÉNARD
Jacques NÉRON
Pierre PÉLADEAU
Michel TURGEON
André D. VOIZARD

NOMBRE D'AUDIENCES TENUES DURANT L'EXERCICE : 53

PLAINTES DONT L'AUDIENCE A ÉTÉ TENUE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Infractions au Code de déontologie des notaires	61	8
Infractions au Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires	45	0
Infractions au Code des professions	14	0
Infractions à la Loi sur le notariat	13	0
Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec	2	0
Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires	29	0
Autre infraction	0	0

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
autorisant le retrait de la plainte	3
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	1
déclarant l'intimé coupable	6
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	7
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	10
imposant une sanction	3
émettant une recommandation au conseil d'administration	0
rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	26

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

	NOMBRE
Radiation provisoire	1
Radiation permanente	1
Révocation du permis d'exercice	8
Radiation temporaire	2
Amende	1
Réprimande	1

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	3
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience a été tenue par le Tribunal des professions	4
Décisions rendues par le Tribunal des professions	4

GARDE PROVISOIRE DES GREFFES NOTARIAUX

L'article 139 de la Loi sur le notariat (c. N-2) prévoit qu'un notaire gardien provisoire est nommé au greffe d'un notaire qui, notamment, est absent, devient incapable d'exercer sa profession ou contre qui une plainte disciplinaire ou une accusation est déposée. De cette façon, la Chambre s'assure qu'un notaire peut délivrer en tout temps des copies d'actes notariés aux personnes y ayant droit.

	NOMBRE
Gardes provisoires ouvertes en cours d'exercice	27
Gardes provisoires fermées en cours d'exercice	44
Gardes provisoires actives le 31 mars 2017	120

Chambre des notaires

Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers

31 MARS 2017

MAZARS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la **Chambre des Notaires du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Chambre des Notaires du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des Notaires du Québec** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 16 juin 2017

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique nº A111096

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES – BUREAU 1200
MONTRÉAL – QUÉBEC – CANADA – H2Y 1M6
TÉL. : 514 845 9253 – TÉLEC. : 514 845 3859

6455, RUE JEAN-TALON EST – BUREAU 601
SAINT-LÉONARD – QUÉBEC – CANADA – H1S 3E8
TÉL. : 514 845 9253 – TÉLEC. : 514 845 3859

WWW.MAZARS.CA

Praxity™ MEMBER
GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS au 31 mars 2017

	2017				2016
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
	$	$	$	$	$
PRODUITS					
Intérêts en fidéicommis	---	---	11 106 837	11 106 837	10 894 304
Revenus de placements et produits dérivés	283 011	199 902	3 444 921	3 927 834	4 962 470
Intérêts sur prêt hypothécaire et avances	---	---	240 599	240 599	574 741
Cotisations des membres	3 076 826	1 279 625	---	4 356 451	4 540 518
Registres des testaments et mandats	3 933 106	---	---	3 933 106	3 678 592
Formation	1 888 771	---	---	1 888 771	1 632 248
Autres produits	1 321 147	18 929	6 006	1 346 082	1 333 871
Distribution d'une fiducie sous contrôle commun	---	---	---	---	259 616
	10 502 861	**1 498 456**	**14 798 363**	**26 799 680**	**27 876 360**
CHARGES (Annexe A)					
Protection du public					
Contrôle de la profession et interventions	8 765 679	5 706 428	---	14 472 107	10 017 388
Admission à la profession	2 963 348	---	---	2 963 348	3 120 309
Communication et information du public	1 173 136	---	---	1 173 136	1 206 257
Registre des testaments et des mandats	2 516 621	---	---	2 516 621	2 333 141
Projets spéciaux	---	---	---	---	164 004
	15 418 784	**5 706 428**	**---**	**21 125 212**	**16 841 099**
Soutien et qualité de la profession	**5 561 979**	**---**	**1 486 245**	**7 048 224**	**6 748 572**
Soutien et frais généraux					
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 631 608	---	---	2 631 608	2 728 101
Services aux clientèles et communications	2 208 322	---	---	2 208 322	1 391 612
Services juridiques	2 259 155	---	---	2 259 155	2 369 737
Finances et administration (Annexe D)	4 109 323	---	---	4 109 323	4 123 651
Technologies de l'information (Annexe D)	3 268 718	---	---	3 268 718	3 477 308
Provision sur prêt irrécouvrable	2 965 998	---	---	2 965 998	---
	17 443 124	---	---	17 443 124	14 090 409
Répartition des frais généraux par activités (Annexe D)	(7 378 041)	---	---	(7 378 041)	(7 600 959)
	10 065 083	---	---	10 065 083	6 489 450
Total des charges	**31 045 846**	**5 706 428**	**1 486 245**	**38 238 519**	**30 079 120**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments	**(20 542 985)**	**(4 207 972)**	**13 312 118**	**(11 438 839)**	**(2 202 760)**
Gains réalisés sur placements	(24 493)	(33 593)	2 710 787	2 652 701	6 450 603
Variation de la juste valeur des placements à long terme	1 923	8 656	2 792 581	2 803 160	(8 777 933)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	---	---	(539 894)	(539 894)	(9 779)
	(22 570)	(24 937)	4 963 474	4 915 967	(2 337 109)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(20 565 555)**	**(4 232 909)**	**18 275 592**	**(6 522 872)**	**(4 539 869)**

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN
au 31 mars 2017

	2017				2016
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
	$	$	$	$	$
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	630 999	145 268	5 930 913	6 707 180	1 871 572
Placements temporaires (note 4)	707 624	550 526	3 389 019	4 647 169	7 486 255
Débiteurs (note 3)	2 021 012	---	136 612	2 157 624	2 566 307
Billet promissoire d'une société sous contrôle commun, portant intérêt à 3% (note 5)	---	---	---	---	1 468 825
Avances à des sociétés sous contrôle commun (note 5)	---	---	---	---	572 783
Intérêts courus	40 042	39 662	1 084 887	1 164 591	1 296 855
Avance interfonds, sans intérêts	(395 614)	(389 604)	785 218	---	---
Frais payés d'avance	634 253	---	8 600	642 853	716 056
	3 638 316	**345 852**	**11 335 249**	**15 319 417**	**15 978 653**
Placements long terme (note 4)	6 721 124	7 094 624	73 306 590	87 122 338	83 110 205
Avances à des sociétés sous contrôle commun (note 5)	---	---	4 257 528	4 257 528	10 432 283
Instruments financiers dérivés (note 18)	---	---	---	---	73 060
Actif net au titre des prestations définies (note 11)	4 156 500	---	---	4 156 500	---
Immobilisations corporelles (note 6)	632 610	---	---	632 610	775 020
Actifs incorporels (note 7)	2 866 064	---	---	2 866 064	2 170 014
	14 376 298	7 094 624	77 564 118	99 035 040	96 560 582
	18 014 614	**7 440 476**	**88 899 367**	**114 354 457**	**112 539 235**
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 9)	4 906 545	33 403	532 680	5 472 628	5 876 141
Instruments financiers dérivés	---	---	466 834	466 834	---
Provision pour réclamations en cours	---	5 410 206	---	5 410 206	1 404 606
Revenus perçus d'avance	302 764	---	---	302 764	402 209
	5 209 309	**5 443 609**	**999 514**	**11 652 432**	**7 682 956**
Passif net au titre des prestations définies (note 11)	---	---	---	---	1 046 400
Avantages incitatifs de location	149 836	---	---	149 836	349 618
	149 836	**---**	**---**	**149 836**	**1 396 018**
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	3 348 836	---	---	3 348 836	2 595 415
Non grevés d'affectations	7 759 574	---	36 819 767	44 579 341	26 925 464
Affectations internes (note 12)	1 547 059	---	51 080 086	52 627 145	67 709 606
Réservés	---	1 996 867	---	1 996 867	6 229 776
	12 655 469	1 996 867	87 899 853	102 552 189	103 460 261
	18 014 614	**7 440 476**	**88 899 367**	**114 354 457**	**112 539 235**

Engagements contractuels (note 14) - Éventualités (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Pour le Conseil d'administration

Jacques Deforges, directeur général

François Bibeau, président

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice clos au 31 mars 2017

	FONDS GÉNÉRAL				FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES			2017 TOTAL	2016 TOTAL
	Investis en immobilisations	Affectations internes	Non grevés d'affectations	Total	Affectations internes	Affectations internes	Non grevés d'affectations	Total		
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
SOLDES AU DÉBUT	2 595 415	1 846 605	5 868 240	10 310 260	6 229 776	65 863 001	21 057 224	86 920 225	103 460 261	109 516 330
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(348 864)	594 800	(20 811 491)	(20 565 555)	(4 232 909)	---	18 275 592	18 275 592	(6 522 872)	(4 539 869)
Investissement en immobilisations	1 102 285	---	(1 102 285)	---	---	---	---	---	---	---
Affectations internes (note 12)	---	(894 346)	894 346	---	---	(14 782 915)	14 782 915	---	---	---
Virements interfonds	---	---	17 295 964	17 295 964	---	---	(17 295 964)	(17 295 964)	---	---
	753 421	(299 546)	(3 723 466)	(3 269 591)	(4 232 909)	(14 782 915)	15 762 543	979 628	(6 522 872)	(4 539 869)
	3 348 836	**1 547 059**	**2 144 774**	**7 040 669**	**1 996 867**	**51 080 086**	**36 819 767**	**87 899 853**	**96 937 389**	**104 976 461**
Réévaluation et autres éléments du régime de retraite (note 2)	---	---	5 614 800	5 614 800	---	---	---	---	5 614 800	(1 516 200)
SOLDES À LA FIN	**3 348 836**	**1 547 059**	**7 759 574**	**12 655 469**	**1 996 867**	**51 080 086**	**36 819 767**	**87 899 853**	**102 552 189**	**103 460 261**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos au 31 mars 2017

	2017 $	2016 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(6 522 872)**	**(4 539 869)**
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Amortissement - immobilisations corporelles	381 765	426 741
Amortissement - actifs incorporels	166 880	173 957
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 782)	(199 782)
Prestations définies	(5 202 900)	1 263 300
Réévaluation et autres éléments du régime de retraite	5 614 800	(1 516 200)
Variation de la juste valeur des placements à long terme	(2 803 160)	8 777 933
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	539 894	9 779
Gains réalisés sur placements et sur produits dérivés	(2 652 701)	(6 450 603)
	(4 155 204)	2 485 125
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	408 683	61 425
Intérêts courus	132 264	230 933
Frais payés d'avance	73 203	(143 549)
Créditeurs	(403 513)	1 666 264
Revenus perçus d'avance	(99 445)	(160 766)
Provision pour réclamations en cours	4 005 600	346 989
	4 116 792	2 001 296
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**(6 561 284)**	**(53 448)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(32 823 012)	(54 648 388)
Disposition de placements	37 105 826	52 884 610
Avances à des sociétés sous contrôle commun	8 216 363	(342 700)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(239 356)	(148 270)
Acquisition d'actifs incorporels	(862 929)	(1 405 962)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**11 396 892**	**(3 660 710)**
Variation nette de l'encaisse	4 835 608	(3 714 158)
Encaisse au début	1 871 572	5 585 730
ENCAISSE À LA FIN	**6 707 180**	**1 871 572**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
de l'exercice clos au 31 mars 2017

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Chambre des notaires du Québec **(« la Chambre »)** est un ordre professionnel constitué en vertu de la *Loi sur le notariat* et est régie par le *Code des professions*. La Chambre est un organisme à but non lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada-comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (R.L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3e al., par. 6e, sous-par. b et a. 12.2).

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les intérêts en fidéicommis et les intérêts sur placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de produits dérivés sont comptabilisés au moment de leur distribution.

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans l'exercice auquel ils se rapportent. Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales, et par conséquent, bénéficient d›une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au *Code des professions* (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la *Loi sur le notariat* (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts générés par les comptes généraux en fidéicommis des notaires, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction procède à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels, la provision pour mauvaises créances, la juste valeur des placements et sur certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations définies, de l'obligation au titre des prestations définies, du passif des régimes de retraite et de la provision pour réclamation en cours. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation

La Chambre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires et des placements à long terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs à l'exception des taxes à recevoir, du billet promissoire et des avances à des sociétés sous contrôle commun. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

Coûts de transaction

La Chambre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Chambre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Instruments financiers dérivés

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swaps et swaptions de taux d'intérêt) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicommis. Les instruments financiers dérivés sont initialement et subséquemment évalués à la juste valeur. L'utilisation des swaps et swaptions de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, 9 mois

ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

AVANTAGES INCITATIFS DE LOCATION

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 $ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 $ et de loyers gratuits de 658 896 $. Le montant net de 149 836 $ (349 618 $ en 2016) comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en décembre 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

La Chambre comptabilise ses obligations au titre du régime à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite établie aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2015.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, la Chambre constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats. La réévaluation et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compression.

La réévaluation et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds non grevés d'affectations internes. Le montant de la réévaluation et autres éléments est de 5 614 800 $ en 2017 et de (1 516 200 $) en 2016.

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉS

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles

des finances et administration, des services de technologies de l'information, des ressources humaines et du bureau de projet sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. La répartition annuelle est calculée au prorata du nombre d'employés de chaque programme.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe D.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la Chambre a apporté un changement à la méthode de répartition des frais généraux en passant d'une répartition basée sur plusieurs critères et des proportions à respecter à un seul critère sans plafond. Le nouveau mode de répartition permet de mieux refléter l'utilisation des charges réelles par les différents programmes.
Les chiffres des états financiers des exercices antérieurs n'ont pas été retraités pour tenir compte des effets rétrospectifs de l'adoption de la nouvelle méthode de répartition compte tenu de l'impraticabilité d'obtenir l'information au prix d'un effort raisonnable.

ENTITÉS CONTRÔLÉES

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Chacun des membres du Conseil d'administration de la Chambre, personnellement et à titre de membres, a également le pouvoir de nommer les administrateurs de Notarius – Technologies et systèmes d'information notariale inc. **(« Notarius TSIN »)**, de la Corporation de service des notaires du Québec et de la Société d'initiatives du notariat québécois. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités sous contrôle commun sont présentés à la note 17.

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

Notarius - Technologies et systèmes d'information notariale inc.

Notarius TSIN, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, a pour mission d'offrir, de promouvoir, de favoriser et de stimuler l'intégration technologique pour ses membres, les personnes exerçant une profession libérale et leurs partenaires d'affaires.

Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, a pour mission d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle offre, entre autres, par l'entremise de Sogemec Assurances inc, un programme d'assurance médicaments pour les notaires.

Solutions Notarius inc.

Solutions Notarius inc. a été constituée le 1er août 2012 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. Elle conçoit, développe, déploie et exploite des solutions technologiques répondant aux besoins d'affaires des professionnels. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des technologies de l'information (**la FNTI**) qui détient 100% des actions participantes de Solutions Notarius inc. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de la FNTI.

La société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant ou se rapportant à l'entente sur les transferts électroniques de fonds relativement à la plateforme Assyst Paiement. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des transferts électroniques de fonds (FNTEF) qui détient 100% du capital-actions du commandité de La société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. La Chambre est aussi l'un des bénéficiaires d'une fiducie (FNTI) qui détient 100% du capital-actions du commanditaire de cette société en commandite. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de la FNTEF et de la FNTI.

Société en commandite 2045 Stanley

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant de l'acquisition de l'immeuble situé au 2039-2047 de la rue Stanley à Montréal. La Chambre est l'un des bénéficiaires d'une fiducie (FNI) qui est l'un des commanditaires de la Société en commandite 2045 Stanley et qui détient 50% du capital-actions du commandité de la Société en commandite 2045 Stanley. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNI (voir note 16).

Société d'initiatives du notariat québécois

La Société d'initiatives du notariat du Québec a été constituée le 3 mars 2015 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, a pour mission d'exercer toutes activités semblables ou complémentaires aux activités de la Chambre à l'exception de toute activité réservée uniquement à cette dernière ou tout autre ordre professionnel en vertu de la loi.

3. DÉBITEURS

	2017	2016
	$	$
FONDS GÉNÉRAL		
Clients	2 342 530	2 032 811
Provision pour créances douteuses	(637 345)	(550 926)
	1 705 185	**1 481 885**
Avances à une société sous contrôle commun, sans intérêt	32 427	32 110
Taxes à recevoir	278 801	157 764
Solutions Notarius inc.	4 599	4 599
Placements en attente de règlement	---	100 000
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	---	3 138
	2 021 012	**1 779 496**
FONDS D'INDEMNISATION		
Placements en attente de règlement	**---**	**100 000**
FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES		
Clients	5 367	2 917
Provisions pour créances douteuses	(3 917)	(2 917)
	1 449	---
Placements en attente de règlement	135 163	686 811
	136 612	**686 811**
	2 157 624	**2 566 307**

4. PLACEMENTS

	2017				2016			
	DURÉE [a]	% [b]	JUSTE VALEUR [c]	COÛT	DURÉE [a]	% [b]	JUSTE VALEUR [C]	COÛT
			$	$			$	$
FONDS GÉNÉRAL								
Obligations								
Obligations de gouvernements	3,14	1,23	3 502 514	3 513 001	3,03	1,25	2 890 157	2 871 146
Obligations de sociétés	2,49	1,65	3 171 600	3 176 990	2,66	1,88	3 455 606	3 476 675
Fonds (prêts bancaires)	0,27	4,37	754 634	754 636	0,23	4,33	1 128 329	1 144 072
			7 428 748	**7 444 627**			**7 474 092**	**7 491 893**
FONDS D'INDEMNISATION								
Obligations								
Obligations de gouvernements	3,08	1,21	3 656 012	3 668 407	2,92	1,21	3 126 910	3 110 827
Obligations de sociétés	2,58	1,63	3 211 531	3 211 832	2,72	1,85	3 400 200	3 421 804
Fonds (prêts bancaires)	0,27	4,37	777 607	776 990	0,23	4,33	1 159 805	1 175 019
			7 645 150	**7 657 229**			**7 686 915**	**7 707 650**
FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES								
Marché monétaire (court terme)			149 855	149 855			149 805	149 805
Obligations								
Obligations de gouvernements	3,20	1,23	16 206 751	16 313 111	2,53	1,10	15 007 992	15 093 434
Obligations de sociétés	2,36	1,62	14 237 128	14 361 247	2,60	1,92	15 258 098	15 395 240
Fonds (prêts bancaires)	0,27	4,37	2 580 892	2 559 316	0,23	4,33	3 878 399	3 898 491
Dette immobilière commerciale								
Fonds – dette hypothécaire			8 518 018	8 556 399			7 483 208	7 506 988
Actions								
Actions canadiennes			13 193 707	8 795 288			12 179 733	9 796 277
Fonds - Actions internationales			21 809 258	24 885 320			21 478 218	25 312 601
			76 695 609	**75 620 536**			**75 435 453**	**77 152 836**
Total des placements			**91 769 507**	**90 722 392**			**90 596 460**	**92 352 379**
Moins : Placements temporaires (court terme)			4 647 169	4 618 858			7 486 255	7 466 152
Placements long terme			**87 122 338**	**86 102 534**			**83 110 205**	**84 886 227**

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années
(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance
(c) Juste valeur

- *La juste valeur des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.*
- *La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.*
- *La juste valeur des fonds (prêts bancaires) et dette hypothécaire est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.*
- *La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.*

5. AVANCES À DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN

	2017	2016
	$	$
COURT TERME		
Fonds général		
Billet promissoire d'une société sous contrôle commun, portant intérêt au taux de 3 %, intérêts et capital remboursables à échéance [a) c)]	1 512 219	1 468 825
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêts, sans modalité de remboursement [c)]	120 000	120 000
Avance à une société sous contrôle commun portant intérêt au taux de 3 %, intérêts et capital remboursables à échéance [b) c)]	1 333 779	452 783
	2 965 998	**2 041 608**
Provision pour prêt irrécouvrable [c)]	(2 965 998)	---
	---	**2 041 608**
LONG TERME		
Fonds général		
Avance à une société sous contrôle commun portant intérêt au taux de 3%, intérêts et capital remboursables à échéance [b) c)]	---	417 227
Fonds d'études notariales		
Crédit variable portant intérêt au taux de 5,7%, garanti par une hypothèque grevant des parts du capital social d'une entité sous contrôle commun et des actions du capital-actions d'une entité sous contrôle commun, d'un montant autorisé de 7,5M$	4 257 528	10 015 056
	4 257 528	**10 432 283**
	4 257 528	**12 473 891**

a) Le solde du billet promissoire comprend 137 611 $ d'intérêts courus au 31 mars 2017; b) Le solde de l'avance comprend 60 085 $ d'intérêts courus au 31 mars 2017; c) Plusieurs conditions et faits défavorables laissent planer des doutes quant à l'hypothèse de continuité de la société sous contrôle commun, notamment l'impossibilité de justifier un calendrier et des flux de trésorerie futurs pouvant supporter le remboursement de ses obligations financières envers la Chambre.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			2016		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
	$	$	$	$	$	$
Fonds général						
Matériel informatique	344 237	269 086	75 151	303 826	203 229	100 597
Mobilier de bureau	755 205	643 577	111 628	751 303	575 357	175 946
Équipements de bureau	297 035	268 448	28 587	297 035	243 849	53 186
Améliorations locatives	2 318 090	1 900 846	417 244	2 123 049	1 677 757	445 291
	3 714 567	**3 081 957**	**632 610**	**3 475 212**	**2 700 192**	**775 020**

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 381 765 $ (426 741 $ au 31 mars 2016).

7. ACTIFS INCORPORELS

	2017			2016		
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
	$	$	$	$	$	$
Fonds général						
Logiciels et programmation	**4 446 726**	**1 580 662**	**2 866 064**	**3 583 796**	**1 413 782**	**2 170 014**

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 166 880 $ (173 957 $ au 31 mars 2016).

8. MARGE DE CRÉDIT

FONDS GÉNÉRAL

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 $ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2017. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 468 000 $, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2017, la marge de crédit disponible était de 1 532 000 $.

9. CRÉDITEURS

	2017 $	2016 $
Fonds général		
Placements en attente de règlement	---	119 304
Fournisseurs et frais courus	2 540 896	2 088 255
Salaires et vacances à payer	1 762 284	1 848 838
Remises gouvernementales à payer	559 164	275 833
Fournisseur – Solutions Notarius inc.	44 201	87 694
	4 906 545	**4 419 924**
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	---	124 321
Fournisseurs et frais courus	15 015	17 073
Salaires et vacances à payer	16 352	26 473
Remises gouvernementales à payer	2 036	3 309
	33 403	**171 176**
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	190 932	806 164
Fournisseurs et frais courus	328 915	465 995
Salaires et vacances à payer	11 407	11 667
Remises gouvernementales à payer	1 426	1 215
	532 680	**1 285 041**
	5 472 628	**5 876 141**

10. RÉCLAMATIONS

FONDS D'INDEMNISATION

En vertu du Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 15).

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2017 $	2016 $
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	5 322 784	820 480
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(273 818)	(55 528)
Autres frais liés aux actes de radiation	106 725	96 247
	5 155 691	**861 199**

11. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Solutions Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations définies et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Ce régime à prestations définies est fondé sur le salaire gagné pour chacune des années de participation du salarié. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2015.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par les projections de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2015, se présentent comme suit au 31 mars :

	2017	2016
	$	$
Juste valeur des actifs du Régime	36 430 200	31 123 000
Obligation au titre des prestations définies	(32 273 700)	(32 169 400)
Situation de capitalisation – (déficit)	4 156 500	(1 046 400)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**4 156 500**	**(1 046 400)**

12. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Ces différentes affectations ont été décidées par le Conseil d'administration afin que les fonds disponibles soient destinés à couvrir des situations exceptionnelles pour la protection du public, à financer des projets permettant une meilleure information du public ou pour assurer le financement d'activités essentielles au fonctionnement de la Chambre. Les informations financières relatives à ces réserves se présentent comme suit :

FONDS GÉNÉRAL

	SOLDE AU 31 MARS 2016	SOMMES AFFECTÉES	SOMMES UTILISÉES	SOLDE AU 31 MARS 2017
	$	$	$	$
Assurance administrateurs et dirigeants	1 396 339	---	(19 056)	1 377 283
Cotisation spéciale - Campagne publicitaire	450 266	594 800	(875 290)	169 776
	1 846 605	**594 800**	**(894 346)**	**1 547 059**

FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

	SOLDE AU 31 MARS 2016	SOMMES AFFECTÉES	SOMMES UTILISÉES	SOLDE AU 31 MARS 2017
	$	$	$	$
Indemnisation	10 000 000	---	---	10 000 000
Projets publics	25 263 001	2 643 103	(1 826 018)	26 080 086
Engagements - exercice suivant	15 000 000	---	---	15 000 000
Immeuble [a]	15 600 000	(15 600 000)	---	---
	65 863 001	**(12 956 897)**	**(1 826 018)**	**51 080 086**

a) L'affectation d'une somme de 15 600 000 $ pour l'achat d'un immeuble a été revue suite à la signature d'une offre de location d'une durée de 20 ans.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Chambre avec des apparentés au cours de l'exercice :

	31 Mars 2017	31 Mars 2016
	$	$
Solutions Notarius inc.		
Produits		
Autres	16 000	16 000
Charges		
Honoraires professionnels	907 599	977 811

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
	$	$
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Produits		
Autres	6 743	18 098
Charges		
Salaires	2 009	5 175
Honoraires professionnels	20 151	12 931
La société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.		
Produits		
Intérêts sur avances	77 163	62 327
Autres	27 928	27 928
Société en commandite 2045 Stanley		
Produits		
Intérêts sur prêt hypothécaire	---	574 741
Fiducie notariale immobilière		
Produits		
Intérêts sur prêt hypothécaire	240 599	---

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

FONDS GÉNÉRAL

a) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 1 053 466 $. Dans le courant du prochain exercice, la Chambre emménagera dans un immeuble détenu par une société sous contrôle commun avec laquelle elle a signé plusieurs offres de location s'échelonnant sur une période de 20 ans, pour un montant total de 36 396 647 $. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base et des frais communs. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	LOYER DE BASE	FRAIS COMMUNS	TOTAL
	$	$	$
2018	697 094	804 913	1 502 007
2019	803 564	968 935	1 772 499
2020	803 564	968 935	1 772 499
2021	803 564	968 935	1 772 499
2022 et suivantes	15 023 912	15 606 697	30 630 609
Total	**18 131 698**	**19 318 415**	**37 450 113**

b) La Chambre est liée par des contrats échéant à différentes dates jusqu'en août 2020, relatifs à la location d'équipements et la prestation de différents services pour un montant total de 821 356 $.
Les paiements minimums pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	$
2018	455 485
2019	268 479
2020	97 392
Total	**821 356**

c) La Chambre a engagé des sommes dans différents programmes de bourses d'études et de subventions pour le développement du notariat pour un montant total de 787 990 $ à être versé au cours des prochains exercices.

	BOURSES	SUBVENTIONS
	$	$
2018	131 570	235 420
2019	97 000	70 000
2020	66 000	70 000
2021	48 000	70 000
Total	**342 570**	**445 420**

15. ÉVENTUALITÉS

I) Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Compte tenu de la couverture d'assurance souscrite par la Chambre et de l'état des dossiers actuels, la direction est d'avis que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

II) Au cours des exercices financiers antérieurs, des réclamations au Fonds d'indemnisation pour lesquelles une provision a été comptabilisée aux livres, s'élèvent à un montant de 12 342 320 $. La direction, assistée de son service de contentieux, est d'avis que la probabilité d'indemnisation de ces réclamations ne peut être déterminée avec certitude et que le meilleur estimé à ce jour du montant potentiellement payable s'élève à 5 410 206 $. Ce montant a donc été comptabilisé aux états financiers au 31 mars 2017. Il existe une possibilité que le déboursé réel soit supérieur ou inférieur au montant comptabilisé.

III) La Chambre a acquitté, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 468 000 $ (même montant en 2016) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté en date du 31 décembre 2014. Bien que le financement du déficit de solvabilité ne soit plus obligatoire, le non renouvellement de la lettre de crédit générerait une cotisation équivalente immédiate à la caisse de retraite.

IV) La Chambre garantit toutes les obligations financières de La société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C. auprès de son principal fournisseur, soit Telus pour les années 2017 et 2018 pour un montant total de 662 585 $.

V) La Chambre cautionne un emprunt d'un montant original de 15 600 000 $ auprès d'une institution financière, qui a été consenti à une société sous contrôle commun. Le solde de cet emprunt en date du 31 mars 2017 est de 15 600 000 $. La Chambre sera libérée de ce cautionnement lorsque l'évènement décrit au par.16(I) sera complété.

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

I) La Chambre cautionnera l'emprunt décrit au par. 15(V) en hypothéquant des placements d'une valeur de 5 000 000$ en faveur d'une institution financière.

II) Une modification du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel a été approuvée par le gouvernement en mai 2017. Ces modifications nécessiteront des changements dans les informations contenues aux notes afférentes aux états financiers, et ce, à compter de l'exercice 2018-2019.

III) Le projet de loi 98 a été sanctionné le 8 juin 2017. Cette loi vient entre autres modifier le processus d'approbation des cotisations facturées aux membres prévu au Code des professions ainsi que le contenu du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel d'un ordre professionnel. Ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 2018, de sorte que le rapport annuel 2017-2018 devra en tenir compte.

17. ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS PROVENANT DES PRINCIPALES ENTITÉS SOUS CONTRÔLE COMMUN	31 Déc. 2016 $	31 Déc. 2015 $
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec		
BILAN		
Actif	82 478 244	80 460 764
Passif	46 806 615	45 967 676
Surplus cumulé	35 671 629	34 493 088
Surplus réservé statutaire	17 645 300	15 806 100
RÉSULTATS		
Activités d'assurances		
Produits	10 222 850	9 462 212
Charges	11 736 038	11 519 698
Activités de placements		
Produits	2 942 905	3 249 874
Charges	222 114	223 797
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	(11 801)	1 168 840
Activités d'investissement	206 469	(665 279)
Activités de financement	---	(158 753)
Notarius TSIN		
BILAN		
Actif	271 605	616 088
Passif	127 607	463 762
Actifs nets	143 998	152 326
RÉSULTATS		
Produits	445 011	431 839
Charges	453 339	464 311
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	154 246	(132 251)
Activités d'investissement	(50 000)	21 496
Activités de financement	(133 933)	(784 398)
Solutions Notarius inc.		
BILAN		
Actif	2 738 232	2 978 139
Passif	1 600 407	1 818 141
Actifs nets	1 137 825	1 159 998
RÉSULTATS		
Produits	3 544 588	3 348 008
Charges	3 299 369	3 574 558
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	126 004	(2 980)
Activités d'investissement	89 245	593 590
Activités de financement	---	(10 000)

	31 Déc. 2016 $	31 Déc. 2015 $
La société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.		
BILAN		
Actif	176 374	1 583 099
Passif	2 969 040	2 543 043
Actifs nets	(2 792 666)	(959 944)
RÉSULTATS		
Produits	36 901	21 928
Charges	1 869 623	554 200
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	(319 462)	(463 517)
Activités d'investissement	(38 769)	(69 268)
Activités de financement	387 882	460 954
Société en commandite 2045 Stanley		
Les données de 2015 ont été retraitées suite à l'adoption du référentiel comptable IFRS		
BILAN		
Actif	27 260 102	27 392 500
Passif	15 938 459	25 968 341
Actifs nets	11 321 643	1 424 159
RÉSULTATS		
Produits	4 004 257	4 302 193
Charges	2 957 430	3 108 641
Variation de juste valeur	(389 399)	1 086 922
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	1 710 466	1 978 045
Activités d'investissement	(386 116)	25 000
Activités de financement	(1 367 534)	(1 360 910)
Société d'initiatives du notariat québécois [1]		
BILAN		
Actif	22 029	25 000
Passif		
Actifs nets	22 029	25 000
RÉSULTATS		
Produits	---	25 000
Charges	2 971	---
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	(2 971)	25 000

	31 Mars 2017 $	31 Mars 2016 $
Corporation de service des notaires du Québec[1]		
BILAN		
Actif	1 360 807	1 240 534
Passif	(1 476)	(1 078)
Actifs nets	1 362 283	1 241 612
RÉSULTATS		
Activités d'assurances		
Produits	126 978	145 970
Charges	45 997	49 810

[1] *Ces renseignements financiers proviennent des états financiers préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.*

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément aux politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

I) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

II) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement d'obligations échéant à court terme et des fonds (prêts bancaires), et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

III) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'encaissement a lieu.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

C) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

I) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Cependant, le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales utilise des contrats à terme sur devises pour couvrir une portion (environ 50%) du risque de change du portefeuille.

II) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 199 000 $, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 192 000 $, pour les placements du fonds d'indemnisation et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 920 000 $.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu d'intérêts généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicommis des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommis qui était de 1,6 milliards $ au 31 mars 2017 et des ententes avec les différentes institutions financières, une fluctuation de 0,25% du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ces revenus de la façon suivante sur une base annuelle :

- Diminution du taux préférentiel de 0,25 % : Diminution de revenus de 2,9 millions $
- Augmentation du taux préférentiel de 0,25 % : Augmentation de revenus de 3,4 millions $

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommis des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt.

Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicommis des notaires.

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Chambre :

Au 31 Mars 2017			
MONTANT NOTIONNEL	TAUX FIXE REÇU	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR
$			$
50 000 000	1,25 %	11 Oct. 2021	(332 394) $
50 000 000	1,35 %	9 Nov. 2021	(134 440) $

III) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix autre principalement en raison de ses placements en actions et en obligations du fonds d'études notariales.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet de reclassement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice clos au 31 mars 2017

ANNEXE A

CHARGES, CLASSÉES PAR ACTIVITÉS

	2017				2016
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
	$	$	$	$	$
PROTECTION DU PUBLIC					
Contrôle de la profession et interventions					
Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	1 650 798	---	---	1 650 798	1 753 524
Inspection professionnelle	1 980 354	---	---	1 980 354	1 933 756
Centre d'expertise en droit notarial (CEN)	653 305	---	---	653 305	528 152
Syndic	3 995 363	---	---	3 995 363	3 953 080
Règlementation	625	---	---	625	1 125
Exercice illégal	462 400	---	---	462 400	424 173
Stages de perfectionnement	22 834	---	---	22 834	5 176
Fonds d'indemnisation	---	5 706 428	---	5 706 428	1 418 401
	8 765 679	**5 706 428**	**---**	**14 472 107**	**10 017 387**
Admission à la profession					
Formation préadmission et stage	1 274 028	---	---	1 274 028	1 555 120
Secrétariat de l'Ordre	1 689 320	---	---	1 689 320	1 565 189
	2 963 348	**---**	**---**	**2 963 348**	**3 120 309**
Communications et information du public					
Service de première ligne (1-800-notaire)	1 130 436	---	---	1 130 436	1 168 177
Dépliants	42 700	---	---	42 700	38 080
	1 173 136	**---**	**---**	**1 173 136**	**1 206 257**
Registre des testaments et des mandats	**2 516 621**	**---**	**---**	**2 516 621**	**2 333 141**
Projets spéciaux					
Projet médiation en copropriété (Annexe C)	---	---	---	---	2 750
Projet spécial Lac Mégantic (Annexe C)	---	---	---	---	161 254
	---	---	---	---	164 004
Sous-total protection du public	**15 418 784**	**5 706 428**	**---**	**21 125 212**	**16 841 098**

CHARGES, CLASSÉES PAR ACTIVITÉS (suite)

	2017				2016
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
	$	$	$	$	$
SOUTIEN ET QUALITÉ DE LA PROFESSION					
Administration direction et projets spéciaux	486 332	---	---	486 332	580 967
Formation continue, en région, congrès et programme de bourses	2 274 026	---	---	2 274 026	1 651 124
Bibliothèque notariale et publications	1 789 361	---	---	1 789 361	1 883 865
Administration et subvention du FEN	---	---	1 486 245	1 486 245	1 675 933
Plan d'action (Annexe C)	1 012 260	---	---	1 012 260	956 683
	5 561 979	**---**	**1 486 245**	**7 048 224**	**6 748 572**
SOUTIEN ET FRAIS GÉNÉRAUX					
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 631 608	---	---	2 631 608	2 728 101
Services aux clientèles et communications	2 208 322	---	---	2 208 322	1 391 612
Services juridiques	2 259 155	---	---	2 259 155	2 369 737
Finances et administration	4 109 323	---	---	4 109 323	4 123 651
Technologies de l'information	3 268 718	---	---	3 268 718	3 477 308
Provision sur prêt irrécupérable	2 965 998	---	---	2 965 998	---
	17 443 124	**---**	**---**	**17 443 124**	**14 090 409**
Répartition des frais généraux par activités (Annexe D)	(7 378 041)	---	---	(7 378 041)	(7 600 959)
Sous-total soutien et frais généraux	**10 065 083**	**---**	**---**	**10 065 083**	**6 489 450**
Total des charges	**31 045 846**	**5 706 428**	**1 486 245**	**38 238 519**	**30 079 120**

ANNEXE B

CHARGES, CLASSÉES PAR OBJETS

	2017				2016
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS D'INDEMNISATION	FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES	TOTAL	TOTAL
	$	$	$	$	$
Salaires et charges sociales	14 036 078	248 240	77 680	14 361 998	13 968 550
Charge de retraite	1 197 956	19 000	5 603	1 222 559	1 113 885
Subventions et bourses	527 513	---	695 583	1 223 096	1 329 389
Honoraires professionnels	3 921 780	33 977	401 573	4 357 330	5 005 346
Réclamations (note 10)	6 272	5 149 419	---	5 155 691	996 957
Comités	835 938	83 723	23 956	943 617	902 204
Déplacements et frais de logistique	950 966	751	---	951 717	716 940
Affiliations et délégations	282 089	---	---	282 089	260 187
Charges locatives	1 611 427	---	---	1 611 427	1 357 964
Services informatiques	683 183	---	---	683 183	648 079
Impression et diffusion électronique	428 720	---	---	428 720	284 790
Dépenses générales de bureau	1 153 897	3 635	224 956	1 382 488	1 379 497
Publicité et promotion	997 792	---	---	997 792	255 060
Créances douteuses	109 565	---	1 000	110 565	141 637
Frais d'administration	(223 577)	167 683	55 894	---	---
Amortissement – immobilisations corporelles	381 109	---	---	381 109	426 741
Amortissement – actif incorporel	166 880	---	---	166 880	173 957
	27 067 588	**5 706 428**	**1 486 245**	**34 260 261**	**28 961 183**
Provisions sur prêt irrécupérable	2 965 998	---	---	2 965 998	---
Projet spécial – Lac Mégantic	---	---	---	---	161 254
Plan d'action (Annexe C)	1 012 260	---	---	1 012 260	956 683
	31 045 846	**5 706 428**	**1 486 245**	**38 238 519**	**30 079 120**

ANNEXE C

	2017 $	2016 $
PROJETS SPÉCIAUX		
Plan d'actions prioritaires		
Actualisation de la formation	---	60 941
Programme Notariat 2025	61 357	334 008
Programme copropriété / Ministère de la justice	700	188 022
Formation gestion et développement d'études notariales	408 916	151 575
Transformation de la pratique notariale	426 819	176 513
Autres projets	114 468	45 624
(Annexe B)	**1 012 260**	**956 683**
Projet médiation en copropriété		
Salaires	---	---
Honoraires professionnels	---	800
Dépenses de logistiques	---	---
Subvention	---	1 950
Quote-part des frais administratifs	---	---
Communications	---	---
	---	**2 750**
Projet spécial – Lac Mégantic		
Salaires	---	100 689
Frais de déplacement	---	13 746
Honoraires professionnels et frais légaux	---	7 218
Locaux	---	13 878
Télécommunications	---	1 359
Dépenses générales de bureau	---	3 386
Location d'équipement	---	8 630
Publicité	---	12 238
Équipements et services informatiques	---	110
	---	**161 254**
	1 012 260	**1 120 687**

ANNEXE D

	2017			2016
	FINANCES ET ADMINISTRATION	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	TOTAL	TOTAL
			$	$
Salaires et charges sociales	1 459 976	1 766 267	3 226 243	3 083 285
Comités	12 138	---	12 138	13 566
Gestion des placements	27 321	---	27 321	28 751
Déplacements	9 980	5 031	15 011	14 431
Frais d'audit	40 613	---	40 613	37 100
Honoraires professionnels	199 988	450 801	650 789	1 131 252
Services informatiques	---	512 519	512 519	481 422
Aménagement des locaux	198 293	---	198 293	---
Charges locatives	1 266 251	---	1 266 251	1 265 531
Location d'équipement	---	210 154	210 154	188 923
Équipements informatiques	---	6 887	6 887	8 508
Assurances	116 589	---	116 589	110 051
Dépenses de bureau	167 761	3 275	171 036	224 464
Téléphonie	989	81 702	82 691	100 437
Frais bancaires	202 934	---	202 934	218 627
Mauvaises créances	90 582	---	90 582	96 142
Amortissement des immobilisations	315 908	232 082	547 990	598 469
	4 109 323	**3 268 718**	**7 378 041**	**7 600 959**

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉS	Total des frais 2017	Total des frais 2016
	$	$
Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	558 942	560 668
Inspection professionnelle	670 731	544 207
Syndic	1 201 726	1 284 371
Fonds d'indemnisation	167 683	191 849
Secrétariat de l'Ordre	670 731	557 661
Service de première ligne (1-800-notaire)	340 955	370 649
Registre des testaments et des mandats	1 061 991	908 584
Soutien et qualité de la profession	1 453 251	1 486 584
Administration et subvention du FEN	55 894	224 001
Affaires corporatives, présidence et direction générale	335 365	511 909
Service aux clientèles et communications	245 935	239 643
Services juridiques	614 837	720 833
(ANNEXE A)	**7 378 041**	**7 600 959**

Coordination
Direction des services juridiques

Production
Direction du service aux clientèles et des communications

Conception graphique
Éric Soulier et Isabelle Salmon (Numéro 7)

© Chambre des notaires du Québec, 2017
600-1801, av. McGill College
Montréal QC H3A 0A7
Tél. : 514 879-1793 / 1 800 263-1793
Téléc. : 514 879-1923
www.cnq.org

Crédits photos : Photos et illustrations : IStock; Vectorstock.
Portraits du personnel de la chambre (page 7; page 16; pages 24 à 29 et page 42) : Marc Montplaisir.
Page 11 : portraits de M[e] Maurice Piette, M[e] Lucie Beauchemin et M[e] André Lachapelle : Martin Girard;
portrait M[e] Alain Roy : Rémi Duchili.

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque
procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépôt légal : 4[e] trimestre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-920028-85-2 (imprimé)
ISBN 978-2-920028-86-9 (PDF)

Imprimé au Canada
Imprimé sur du papier Rolland Enviro,
contenant 100 % de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®,
ÉCOLOGO, Procédé sans chlore et Garant des forêts intactes

Chambre
des notaires